



Driss Lachguar salue
les acquis réalisés par la
Chabiba ittihadia lors du
dernier congrès de l'IUSY

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9962

Jeudi 6 Juillet 2023

*Surmonter le Mali même si c'est
au bout du suspense, ça se mérite*

A nous Paris !



Page 23



Aucun signe de renouvellement
de l'accord de pêche entre
Rabat et Bruxelles

C'est l'Espagne qui en subit le plus les conséquences
Serein, le Maroc a tout à gagner

Page 3

Le CSEFRS prône un nouveau modèle pédagogique
Habib El Malki : *Notre objectif est de contribuer à
une réflexion participative et constructive, en faveur
du système national d'éducation et de formation*

Page 4

Driss Lachguar salue les acquis réalisés par la Chabiba ittihadia lors du dernier congrès de l'IUSY

Actualité

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a salué les acquis réalisés par la Chabiba ittihadia lors du dernier congrès de l'IUSY tenu au Panama, et ce lors de la réception, mardi dernier au siège central du parti à Rabat, de la délégation de la Chabiba ayant pris part aux travaux dudit congrès.

La réunion a constitué un moment de fierté pour les efforts consentis par la délégation de la Chabiba, lors de ce forum pour la jeunesse mondiale, démocratique, socialiste, puisqu'elle a pu déconstruire les mensonges et les thèses fallacieuses des ennemis de notre intégrité territoriale.

Driss Lachguar a également salué la patience et la persévérance dont ont fait preuve les responsables de la Chabiba ittihadia, qu'il s'agisse de l'ancien bureau national ou de l'actuel, afin de déjouer toutes les intrigues ourdies contre la Cause nationale, à une époque où les ennemis du Royaume étaient fortement représentés au sein de cette organisation.

A rappeler que le Premier secrétaire de l'USFP était accompagné lors de cette réception des membres du Bureau politique Khaoula Lachguar, Fatiha Saddas et Abdellah Sibari.

Il y a lieu de rappeler que la délégation de la J-USFP était conduite lors du congrès mondial de l'IUSY, par le secrétaire général de la Chabiba, Fadi Ouakili Asraoui, et composée de Hind Ksiouer, coordonnatrice de la commission des relations extérieures au sein du bureau na-



tional de la Chabiba, Anas Rhouni, coordonnateur de la commission des MRE, Wiam Hamed, membre de la commission des relations extérieures, Taha Saïfeddine, coordonnateur de la commission des secteurs sociaux, Houda Chaara, coordonnatrice de la commission de la fille et Abir El Boujdaini, membre de cette même commission.

La participation remarquable de la

Chabiba à ce congrès a été couronnée par l'élection à la Commission de contrôle de l'IUSY de Hind Ksiouer, membre du Conseil national de la Chabiba, qui a obtenu 96 voix. Il s'agit là d'un retour en force de la J-USFP après plusieurs années d'absence à ce niveau.

La délégation de la J-USFP a tenu de nombreuses rencontres bilatérales avec diverses organisations amies, à savoir celles du Cap-Vert, de l'Angola, du Bur-

kina Faso, du Mali, du Congo, du Parti socialiste ouvrier espagnol, de la République dominicaine, du Mexique, de la Colombie, du Venezuela, ainsi que d'autres organisations d'Asie.

La participation distinguée de la Chabiba de l'USFP à ce congrès a été également marquée par l'adoption de deux propositions de la J-USFP par les congressistes.

Mourad Tabet

Le Groupe socialiste soulève le scandale de "la marque commerciale" sous la Coupole



Un scandale a éclaté lors de la séance des questions orales tenue lundi dernier à la Chambre des représentants, lorsque le Groupe socialiste a appelé à mettre en application les dispositions du règlement intérieur de ladite Chambre et de la loi. Toutefois, ni la présidence ni le ministre concerné n'ont pris en considération cette remarque.

En effet, le député El Hassan Lachguar au nom du Groupe socialiste-Opposition ittihadia à la Chambre des représentants, a attiré l'attention de la présidence sur l'existence d'une marque commerciale au sein de l'institution parlementaire, en demandant son retrait, d'autant plus que la loi est claire à ce sujet. Toutefois et contre toute attente, la présidence a gardé le silence et le ministre concerné n'y a pas prêté attention.

Par conséquent, le procès-verbal de la séance sera publié en mentionnant cette marque au Journal officiel de la Chambre.

Avec de telles pratiques qui s'inscrivent en faux contre la loi et la législation nationale, on porte atteinte aux fondements même de l'Etat de droit et des institutions et

aux acquis que le pays a réalisés depuis des années.

Le président de la séance a fait fi des points d'ordre stipulés par le règlement intérieur de la Chambre, ce qui conduit inévitablement au chaos lors des séances et nuit à l'image de l'institution législative en particulier, et du pays en général, sachant que ces séances sont retransmises en direct sur les télévisions et radios nationales.

Il convient de rappeler que le député usfpiste Said Baaziz a souligné, lors d'une précédente séance plénière, que la Chambre est censée tenir la séance constitutionnelle de contrôle de l'action du gouvernement en présence de neuf départements ministériels, mais deux seulement étaient présents.

« A l'ordre du jour de la séance, seuls deux départements ministériels sont présents, et sept sont absents, ce qui montre que le gouvernement n'accorde aucun intérêt au contrôle des parlementaires de son action, et fait fi de l'institution parlementaire », a martelé le député ittihadia.

T.M

Aucun signe de renouvellement de l'accord de pêche entre Rabat et Bruxelles

C'est l'Espagne qui en subit le plus les conséquences

Serein, le Maroc a tout à gagner



L'accord de pêche conclu entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne, entré en vigueur le 18 juillet 2019 pour une durée de quatre ans, expire le 17 juillet 2023. Or aucune négociation en vue de son renouvellement n'est en cours, les délais impartis en la matière étant dépassés.

Cet état de fait, en l'occurrence l'expiration imminente de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) entre le Maroc et l'Union européenne sera au centre des discussions de la désormais présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne. C'est ce que, d'ailleurs, a affirmé le ministre espagnol de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, Luis Planas.

Ce dernier a tenu, samedi dernier à Rome avec son homologue marocain, Mohammed Sadiki, une réunion bilatérale, en marge de la conférence de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de même que d'une conférence parallèle entre les ministres de l'Union européenne et l'Union africaine focalisée sur la problématique de la sécurité alimentaire.

«C'est un sujet qui intéresse beaucoup l'Espagne, car géographiquement, c'est le pays le plus proche de l'Union européenne du continent africain, et c'est là que se manifestent des phénomènes tels que les mouvements migratoires qui découlent de toutes les problématiques liées à l'alimentation et au changement

climatique», a souligné le responsable gouvernemental ibérique.

En effet, en tout état de cause, cet accord est estimé comme l'un des accords de pêche les plus importants sur le plan aussi bien politique qu'économique pour l'Espagne car accordant des permis d'exploitation pour quelque 138 chalutiers européens, dont 93 espagnols (...)

Par ailleurs, l'accord de juillet 2019, contrairement à tous les scénarios précédents, n'est pas près d'être renouvelé. Il a été conclu, à l'instar de tous les accords passés, à la demande de la partie européenne.

Toutefois, une instance judiciaire européenne, en l'occurrence la Cour de justice de l'Union européenne, a rendu une décision – par ailleurs non contraignante – qui en conteste le bien-fondé au motif purement politique qu'il couvre les eaux marocaines au large des provinces du Sud – laissant entendre le trébuchement de pétrodollars de lobbying fallacieux et de chantage crapuleux – allant jusqu'à l'invalider le 29 septembre 2021, suite à quoi, un pourvoi formulé par le Conseil de l'Union européenne, entériné par les juridictions européennes compétentes a permis d'en maintenir les effets jusqu'à terme, un statu quo dans l'attente d'une décision finale de la Cour de justice, dont par ailleurs la date prévue cette année, n'est même pas encore fixée.

A cet égard, pour l'économiste Mohamed Jadri, prendre légèrement du recul, c'est se rendre compte que le

Royaume du Maroc a tout à gagner à en finir avec cet accord, et ce, pour plusieurs raisons : «Le Maroc n'a plus à s'engouffrer dans les innombrables litiges qui entourent cet accord, les ratifications, les annulations avant reconduction, les procédures pénales... le tout, dans un mélange insoluble d'intérêts économiques et de récupération politique. Et cela dure depuis huit ans »...

Et de noter que si le premier partenariat entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc date de 1988, et qu'il a été renouvelé et approfondi au fil des années, ce n'est qu'en 2015 que la dimension politique s'est invitée dans le processus de renégociation.

D'autre part, un diplomate bien au fait de ce dossier complexe, affirme que ce pacte s'inscrivait dans le cadre d'un partenariat global. «Mais dans le fond, cet accord, qu'on ne peut résumer à une cession de matière première moyennant une compensation financière, n'est plus conforme à l'approche marocaine. Même avec l'obligation de débarquement dans les ports marocains, de transformation sur place et de présence d'experts nationaux pour contrôler les contenus des embarcations, cela reste un accord de première génération», observe-t-il en mettant en exergue que c'est à la demande de l'Union européenne et notamment d'un pays proche, que le Maroc a consenti à le renouveler. Non sans réticence, d'ailleurs...

«Nous avons largement critiqué cet accord, qui est considéré comme une

exploitation des ressources naturelles marocaines à bas prix. Cet accord a, qui plus est, été exploité politiquement et est devenu un moyen de pression sur le Maroc. Or, nous n'avons nullement à nous justifier d'exploiter des ressources qui profitent d'abord à la population locale, et ce, d'après l'Union européenne elle-même », souligne, dans la même veine, le chercheur économiste Mohammed Jadri, pour qui les enjeux liés à la sécurité alimentaire post-Covid supposent un usage plus judicieux des ressources dont dispose le Maroc. « Les produits de la pêche doivent être valorisés et trouveront facilement d'autres clients, marocains, européens et non européens. D'ailleurs, il y va de notre capacité à diversifier nos partenaires commerciaux et à sortir des schémas traditionnels. Le Maroc est déjà lié par des accords de pêche avec des pays comme la Russie ou le Japon. La Grande-Bretagne, l'Amérique du Nord, la Chine et l'Inde sont autant de clients potentiels pour nos produits de la pêche », a-t-il encore développé.

Dans cet imbroglio politico-géostatégique et économique, le Royaume du Maroc, qui était jadis demandeur, est devenu, d'ores et déjà observateur serein laissant aux Européens « le loisir » de s'extirper d'une situation confuse dans laquelle ils se sont malencontreusement embourbés pendant que le Maroc est en mesure de leur trouver aisément des remplaçants.

Ainsi, comme indiqué précédemment, le Maroc est déjà lié par des ac-

cords de pêche avec de nombreux pays, comme la Russie, en pôle position pour reconquérir la place des Européens - ce qui exaspère l'hostilité maladroite des voisins de l'Est, de même que la Grande-Bretagne qui vient d'asséner une réponse cinglante à la milice des mercenaires du Polisario qui s'échinait à remettre en cause l'accord d'association Maroc-UE...

Cette mutation significative et bien réfléchie de l'attitude du Royaume trouve, clairement, sa justification dans sa nouvelle prodigieuse politique extérieure, car fort de ses grandes avancées diplomatiques, il adopte d'ores et déjà le ton de l'intransigeance du pragmatisme et de la fermeté en réclamant la pleine clarté quant aux positions de ses partenaires sur la question de sa souveraineté nationale et de la cause sacrée de son intégrité territoriale. En fait, aujourd'hui la donne a bien changé et le Royaume ne peut plus tolérer qu'il soit au cœur d'un chantage politico-diplomatique quelle qu'en soit la nature.

L'on peut conclure, de la manière la plus limpide et la plus rationnelle, que la balle se trouve indubitablement dans le camp européen, lequel camp est astreint objectivement à émettre, sans l'ombre de chantage et accessoirement loin de tous calculs d'intérêts géostratégiques des réponses claires et de se conformer aux standards de la légalité, la légitimité au lieu de mystifier effrontément la réalité des relations internationales dûment reconnues.

Rachid Meftah

Le CSEFRS prône un nouveau modèle pédagogique

Le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) a appelé, mardi à Rabat, lors d'une rencontre organisée pour présenter ses avis concernant une série de textes législatifs relatifs au système de l'éducation, à la mise en place d'un nouveau modèle pédagogique qui permet de passer de la logique du "bourrage" à celle de l'apprentissage et de l'autonomie intellectuelle.

Dans son avis sur le projet de décret fixant les applications de l'ingénierie linguistique dans l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, le CSEFRS a appelé à asseoir les bases d'une nouvelle école à travers une vision systémique requise par la réforme globale et profonde du système éducatif, et par la mise en place d'un nouveau modèle pédagogique qui permet de passer de la logique du "bourrage" à celle de l'apprentissage et de l'autonomie intellectuelle où les compétences linguistiques complètent les autres compétences pour contribuer à la formation intellectuelle et culturelle.

La même institution recommande le lancement des travaux du comité permanent des curricula, des programmes et des formations qui devra se charger de la mise en place du cadre relatif aux applications d'ingénierie linguistique sur le plan pédagogique, telles que les spécifications du profil linguistique des apprenants, l'audit des compétences linguistiques ciblées selon les phases, les filières et les niveaux d'enseignement, avec la mise en place de l'alternance linguistique.

Le Conseil a souligné l'importance d'anticiper la mise en œuvre à travers la réhabilitation des ressources humaines en fixant les conditions légales d'accès à la profession d'enseignant de langues, et les conditions pédagogiques de la formation des enseignants et l'évaluation professionnelle, en fixant notamment les normes et niveaux de contrôle des compétences linguistiques nécessaires à la pratique de l'enseignement en langues, et en vérifiant les spécifications et compétences des enseignants de langues selon les guides de référence des métiers et compétences.

Le CSEFRS a recommandé d'accompagner la mise en place de l'alternance linguistique dans l'enseignement scolaire en diagnostiquant le niveau de maîtrise de la langue d'enseignement et en améliorant les performances professionnelles des enseignants.

Le Conseil a également recommandé de préparer un organisme d'inspection pédagogique et les encadrements des formateurs conformément aux choix approuvés pour l'ingénierie linguistique, en plus d'orienter la recherche dans le domaine de l'éducation vers les enjeux actuels et futurs dans le domaine de l'enseignement des langues.

Il a également souligné la nécessité de fixer des délais maximums pour la mise en œuvre des mesures procédurales d'ingénierie linguistique au niveau de chaque cycle, niveau et chaque composante du système éducatif, et l'importance d'adapter le contenu du texte relatif aux définitions et éléments destinés aux applications d'ingénierie linguistique



ciblées, notamment la dimension conceptuelle employée pour mettre en œuvre le principe d'alternance linguistique comme option didactique, tout en vérifiant l'approche approuvée à cet égard et les niveaux de son inclusion.

Le Conseil a ainsi mis l'accent sur l'impératif de mettre en place des structures et de définir les rôles des acteurs à tous les niveaux tout en concrétisant le principe de subsidiarité, notamment en ce qui concerne les structures administratives de recherche et d'innovation pédagogique pour le développement des langues arabe et amazighe, outre le renouvellement et le développement de bases didactiques pour le reste des langues approuvées au niveau régional.

Le Conseil a appelé au suivi et à

l'évaluation, en procédant notamment à des évaluations institutionnelles régulières des curricula, des programmes et des formations liés aux langues, et en procédant à une évaluation de l'ingénierie linguistique actuellement approuvée, en matière d'ouverture aux langues étrangères, en plus de réviser les étapes de l'introduction des langues et du transfert linguistique, en tenant compte de la spécificité de la tranche d'âge à chaque niveau d'enseignement.

Par ailleurs, le Conseil a constaté que l'ensemble des articles du projet de décret fixant les applications de l'ingénierie linguistique dans l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur se limitent à rappeler les objectifs et principes fondamentaux re-

latifs à l'application de l'ingénierie linguistique au lieu de les élaborer et de les traduire en procédures pratiques et appliquées, qualitatives et quantitatives, avec des délais clairs, et spécifiques en termes d'autorités responsables et/ou concernées par sa mise en œuvre.

Il a également fait observer que ce projet repose sur la loi réglementaire fixant les étapes de la mise en œuvre du caractère officiel de l'amazigh et sur la loi réglementaire relative au Conseil national des langues et de la culture marocaines (CNLCM), soulignant que son contenu n'évoque pas ces lois, mais définit plutôt le cadre institutionnel de l'instauration du pluralisme linguistique et comporte des dispositions d'application en la matière.

Habib El Malki : Notre objectif est de contribuer à une réflexion participative et constructive, en faveur du système national d'éducation et de formation



Le président du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS), Habib El Malki, a affirmé, mardi à Rabat, que le Conseil est engagé à accompagner la réussite de la réforme, au service de l'amélioration permanente et effective des domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche scienti-

fique et de l'innovation.

S'exprimant à l'occasion d'une rencontre organisée par le CSEFRS pour présenter ses avis concernant une série de textes législatifs relatifs au système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, M. El Malki a souligné que le Conseil veut aller de l'avant, en vue d'atteindre les réformes escom-

ptées en matière d'éducation et d'asseoir les bases d'une nouvelle école.

Il a, ainsi, relevé que les avis, qui ont été approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire, sont le résultat d'un long processus de discussions, de contributions efficaces et efficaces et d'action collective, notant que cette session extraordinaire, dont les résultats ont été couronnés de succès, a constitué une opportunité idoine consolidant l'effort collectif pour davantage d'engagement, en faveur de l'accompagnement et l'appui du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

Ces avis permettront de renforcer l'interaction vigilante avec l'ensemble des politiques et programmes de réforme, notamment ceux énoncés dans la loi-cadre n° 51.17 que SM le Roi ne cesse de considérer comme un cadre contractuel national contraignant, a-t-il indiqué.

Dans ce sens, M. El Malki a fait savoir que quatre demandes d'avis, émises

par le chef du gouvernement au CSEFRS, ont été examinées et approuvées, à savoir l'avis du Conseil sur le projet de loi 59.21 relatif à l'enseignement scolaire et l'avis du Conseil sur un projet de décret relatif à l'orientation scolaire et professionnelle et au conseil universitaire.

Il s'agit également de l'avis du Conseil relatif au projet de décret fixant les applications de l'ingénierie linguistique dans l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, outre l'avis du Conseil concernant le projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2.04.89 publié le 7 juin 2004, fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures, ainsi que les diplômes nationaux correspondants et un projet d'arrêté portant approbation du cahier de normes pédagogiques nationales pour le cycle de licence, a-t-il expliqué. Dans la même veine, le président du CSEFRS a affirmé que ces de-

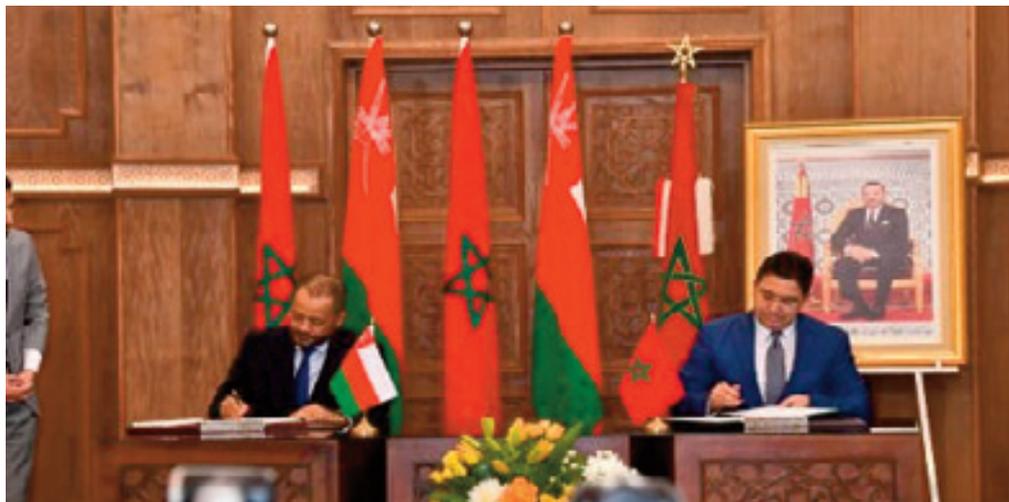
mandes d'avis ont été approuvées à l'unanimité, tout en tenant compte des observations et propositions présentées et approuvées, avant d'envoyer la version finale à la présidence du gouvernement.

Il a, aussi, souligné que les demandes d'avis qui ont été soumises au Conseil ces derniers mois, ont été au cœur de sa compétence, en tant qu'organe constitutionnel consultatif chargé d'émettre des avis au profit du gouvernement et du Parlement, conformément aux dispositions juridiques et aux Hautes directives Royales.

"Notre objectif est de contribuer à une réflexion participative et constructive, en faveur du système national d'éducation et de formation, dans sa dimension globale et intégrée, basée sur la qualité, l'équité et le mérite, et de créer les conditions favorables pour asseoir les bases d'une nouvelle école, en harmonie avec la vision stratégique 2015-2030", a-t-il conclu.

Commission mixte maroco-omanaise

Signature d'une convention de partenariat et de trois mémorandums d'entente



Une convention de partenariat et trois mémorandums d'entente couvrant plusieurs domaines ont été signés, mardi à Rabat, lors de la sixième session de la Commission mixte entre le Royaume du Maroc et le Sultanat d'Oman, coprésidée par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et son homologue omanais, Badr bin Hamad bin Hamoud Al Busaidi.

Ces conventions portent essentiellement sur les domaines relatifs aux secteurs du transport maritime, portuaire et ferroviaire, de l'action diplomatique et de la protection du consommateur.

La convention de partenariat dans le domaine du transport maritime et portuaire vise à encourager les deux parties à développer leurs relations économiques,

commerciales et leurs activités maritimes, ainsi qu'à soutenir l'investissement commun et à renforcer l'échange d'expertises et d'expertises.

Concernant l'action diplomatique, les deux parties ont signé un mémorandum d'entente entre le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération africaine-l'Académie marocaine des études diplomatiques et le ministère des Affaires étrangères d'Oman-l'Académie diplomatique, pour renforcer la coopération bilatérale en développant un cadre de formation diplomatique, d'échange d'expertises, d'expertises et d'informations dans le domaine des relations internationales, de la diplomatie, des politiques étrangères ainsi que du droit international sur la base du respect mutuel.

Dans le domaine de la protection du

consommateur, un mémorandum d'entente a été signé afin de renforcer la coopération au niveau artistique, technique, légal ainsi qu'au niveau des politiques publiques, pour sensibiliser le consommateur, défendre ses droits et assurer la qualité des services et des produits destinés à la consommation.

Un mémorandum d'entente a également été signé entre l'Office national des chemins de fer (ONCF) et Oman Rail, destiné à renforcer la coopération entre les deux parties et à développer des partenariats entre les deux réseaux ferroviaires, à travers un échange d'expertises, d'expertises, d'informations et des stagiaires.

En outre, le Maroc et Oman ont signé le procès-verbal sanctionnant les travaux de la sixième commission mixte maroco-omanaise.

Pedro Sanchez : Les relations stratégiques entre le Maroc et l'Espagne, un exemple à suivre par d'autres pays



Le président du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, a réaffirmé, mardi, l'excellence des relations entre son pays et le Maroc, assurant que les liens "stratégiques" unissant Rabat et Madrid constituent une "bonne expérience" à exporter à d'autres pays.

"Les relations entre l'Espagne et le Maroc sont considérées par d'autres gouvernements européens et par la Commission européenne comme une relation stratégique et une bonne expérience à exporter à de nombreux pays dans le cadre de leurs relations bilatérales", a affirmé M. Sanchez qui était l'invité d'une émission de la chaîne "Telecinco".

"Les relations avec le Maroc sont très importantes et fondamentales, notamment dans les domaines du commerce et de l'économie puisque pratiquement tous les investissements de l'Espagne sur le continent

africain sont concentrés au Maroc", a fait observer le président du gouvernement espagnol.

Les liens de coopération avec le Maroc sont également importants en termes de "sécurité, de lutte contre le terrorisme et contre l'immigration irrégulière".

De ce fait, M. Sanchez a exprimé sa solidarité avec le Maroc qui "lutte contre la migration irrégulière" et qui est devenu un pays d'accueil.

"Souvent, lorsque nous pensons à l'immigration, nous ne sommes pas conscients que le Maroc souffre également de cette migration irrégulière qui provient d'une région très instable comme le Sahel, et que de nombreux jeunes de ces pays sont à la recherche d'un avenir meilleur non seulement en Europe, mais aussi dans des pays africains comme le Maroc", a soutenu le président du gouvernement espagnol.

Le Sultanat d'Oman réitère sa position constante soutenant l'intégrité territoriale du Royaume

Le Sultanat d'Oman a réitéré, mardi par la voix de son ministre des Affaires étrangères Badr Bin Hamad Bin Hamoud Al-Busaidi, sa position constante soutenant l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc.

Intervenant à l'ouverture des travaux de la 6ème session de la Commission mixte maroco-omanaise qu'il a coprésidée avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, le responsable omanais a relevé que son pays, partant de ce principe constant, réitère son intérêt et son soutien à un règlement politique, juste, pacifique et durable de la question du Sahara, faisant savoir que le Sultanat d'Oman apprécie hautement la sagesse de SM le Roi Mohammed VI à travers l'initiative d'autonomie en vue de réaliser la sécurité, la stabilité et le développement de la région et de sa population.

Il a aussi souligné la convergence de vues sur le plan politique du Sultanat d'Oman et du Royaume du Maroc concernant plusieurs questions régionales et internationales et l'importance de les résoudre par le dialogue et les moyens pacifiques et réalistes en se conformant à la légalité internationale et au respect de la souveraineté des Etats et de leur intégrité territoriale et leurs droits légitimes.

Le ministre omanais a, par ailleurs, appelé la communauté internationale à appliquer la légalité internationale et permettre au peuple palestinien d'être indépendant sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, des frontières de 1967 et de l'initiative arabe de paix, exprimant sa considération et mettant en avant les efforts déployés par SM le Roi Mohammed VI, président du comité Al-Qods.

Les relations entre le Sultanat d'Oman et le Royaume du Maroc sont authentiques, constantes et durables et sont basées sur la confiance et le respect, la cordialité et la coopération pour le bien et pour la paix, a-t-il dit, faisant observer que ces relations se sont développées pour répondre aux aspirations des deux peuples frères à travers la coopération fructueuse dans l'ensemble des domaines prometteurs et bénéfiques pour les deux parties sur les plans politique, économique, culturel et scientifique, conformément aux hautes orientations des Souverains des deux pays.

M. Badr Bin Hamad Bin Hamoud Al-Busaidi a en outre formé le voeu que les résultats de cette 6ème session de la commission mixte se traduisent dans les faits à travers notamment des projets économiques diversifiés qui seront bénéfiques et des opportunités d'investissement, exprimant le soutien de son pays pour l'avenir du partenariat avec le Maroc.

Le Conseil de la Ligue arabe souligne le rôle du Comité d'Al-Qods présidé par SM le Roi dans la protection de la Mosquée Al-Aqsa

Le Conseil de la Ligue arabe a souligné, mardi au Caire, le rôle du Comité d'Al-Qods présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans la protection de la Mosquée Al-Aqsa et le soutien de la résistance des Maqdisis.

Dans une résolution sanctionnant sa réunion d'urgence au niveau des délégués permanents, le Conseil a réaffirmé la centralité de la cause palestinienne pour la Nation arabe entière, ainsi que le soutien des droits inaliénables du peuple palestinien, à savoir les droits à l'autodétermination, au

retour et à l'indemnisation des réfugiés palestiniens, ainsi que le droit à un Etat palestinien indépendant et souverain dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods-Est comme capitale.

La résolution a également affirmé le droit légitime du peuple palestinien à se défendre, appelant à une action arabe urgente pour faire face aux agressions israéliennes.

Le Maroc était représenté à cette réunion par Ahmed Tazi, ambassadeur du Maroc en Egypte et représentant permanent du Royaume auprès de la Ligue arabe.



Nasser Bourita: Le Maroc exprime sa solidarité avec le peuple palestinien durant cette "phase délicate et critique"



Le Maroc exprime son soutien et sa solidarité avec le peuple palestinien durant cette "phase délicate et critique", tout en réitérant son appel à la communauté internationale et aux puissances mondiales d'intervenir pour faire cesser l'agression subie par ce peuple et son territoire, a affirmé, mardi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Le Royaume du Maroc condamne et rejette, encore une fois, les multiples agressions israéliennes contre Jénine avec leurs lots de morts et de destructions, a dit M. Bourita lors d'un point de presse conjoint avec son homologue omanais, Badr Bin Hamad Bin Hamoud Al-Busaidi, à l'issue de la 6ème session de la Commission mixte maroco-omanaise.

M. Bourita a relevé que ces attaques contre les territoires palestiniens ne contribuent aucunement à la création d'un environnement favorisant l'ouverture d'un dialogue et l'instauration de la paix dans la région.

Le Royaume estime que la situation actuelle est "très critique", menace l'es-

poir restant pour l'établissement de la paix au Proche-Orient et attise l'extrémisme et la violence dans la région, a-t-il poursuivi.

M. Bourita a mis l'accent sur la centralité de la cause palestinienne, affirmant qu'aucune paix ne sera possible au Proche-Orient sans une solution équitable et définitive à cette question.

Il a rappelé le consensus international sur un règlement de la question palestinienne dans le cadre de la solution à deux Etats, l'Etat d'Israël et l'Etat indépendant de la Palestine dans les frontières de juin 1967 avec Al Qods-Est comme capitale.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères omanais a souligné que la région du Proche-Orient ne pourra jouir de la stabilité et du développement durables, sans une solution pacifique, juste et globale à la question palestinienne.

Il a, en outre, attiré l'attention de la communauté internationale et les États influents sur l'importance du respect des lois internationales pour le recouvrement des droits légitimes du peuple palestinien, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et à l'initiative de paix arabe.

Pour arrêter l'agression israélienne contre le peuple palestinien

La Ligue arabe appelle à une action auprès du Conseil de sécurité

Le Conseil de la Ligue des Etats arabes a appelé à une action arabe urgente à travers des visites, des contacts et l'envoi de messages conjoints et bilatéraux de haut niveau au Conseil de sécurité et aux centres de décision internationaux, dans le but de mettre en œuvre les résolutions internationales relatives à l'arrêt de toutes les formes d'agressions israéliennes contre le peuple palestinien et d'assurer sa protection internationale.

Dans la résolution qui a sanctionné les travaux de sa réunion d'urgence tenue ce mardi au Caire au niveau des délégués permanents, le Conseil a affirmé qu'au cas où le Conseil de sécurité ne serait pas en mesure de jouer son rôle et d'assumer ses responsabilités dans le maintien de la paix et la sécurité internationales, il envisage de s'adresser à l'Assemblée générale des Nations unies pour reconvoquer la 10ème session extraordinaire d'urgence afin d'adopter les décisions visant à arrêter l'agression israélienne contre le peuple palestinien, mettre en œuvre les résolutions des Nations unies relatives à la protection internationale du peuple palestinien et accorder à l'Etat de Palestine le statut de membre à part entière de l'ONU.

Le Maroc était représenté à cette réunion par Ahmed Tazi, ambassadeur du Maroc en Egypte et représentant permanent du Royaume auprès de la Ligue arabe.

Le Conseil a appelé à une action arabe urgente, y compris par l'intermédiaire du comité ministériel arabe à composition non limitée chargé par le sommet arabe d'agir au niveau international pour fournir une protection internationale au peuple palestinien, dans le but de lancer une action diplomatique arabe urgente et intensive, notamment par le biais des conseils d'ambassadeurs arabes et des missions de la Ligue arabe.

Il s'agit également de communiquer par les voies officielles avec les membres permanents du Conseil de sécurité et les centres de décision internationaux, pour exprimer la volonté arabe à prendre les me-

sures nécessaires pour mettre fin à l'occupation israélienne et à toutes ses politiques, pratiques et mesures agressives contre le peuple palestinien, a-t-on poursuivi.

Par ailleurs, le Conseil a exhorté la communauté internationale à participer à la protection des civils palestiniens et à élaborer un mécanisme pratique et efficace pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, comme il a appelé le Secrétaire général des Nations unies à mettre en œuvre des mesures pratiques efficaces pour protéger les civils palestiniens.

Il a appelé les Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à assumer leurs responsabilités et à assurer le respect et l'application de la Convention dans le territoire occupé de l'Etat de Palestine, y compris Al Qods-Est, en mettant fin aux crimes israéliens et aux violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme.

Il a, de même, affirmé son soutien à toutes les mesures, procédures et décisions prises par les dirigeants palestiniens pour faire face aux agressions israéliennes continues contre le peuple palestinien, y compris l'agression israélienne contre la ville et le camp de Jénine.

Le Conseil a également réitéré le caractère central de la cause palestinienne pour l'ensemble de la Nation arabe et son soutien aux droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination, au retour et à l'indemnisation des réfugiés palestiniens, le droit de créer l'Etat indépendant et souverain de Palestine dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al Qods-Est comme capitale, ainsi que le droit légitime de défense face aux agressions israéliennes qui visent leurs vies, leurs lieux sacrés et leurs biens.

Il a, en outre, mis l'accent sur la protection de la mosquée bénie Al-Aqsa sur toute sa superficie de 144.000 mètres carrés, en tant que lieu de culte réservé aux musulmans, et le rejet des incursions israéliennes, des fouilles de judaïsation dans l'enceinte et des tentatives de changer son statut historique et juridique.

Opération Marhaba 2023

Hausse de 28% des arrivées dans les différents points de passages portuaires

Société



L'opération "Marhaba 2023" d'accueil des Marocains résidant à l'étranger (MRE), qui a démarré il y a un mois, a enregistré une hausse de 28% des arrivées dans les différents points de passages portuaires par rapport à la même période l'année dernière, a déclaré mardi à la Chambre des conseillers, le ministre du Transport et de la Logistique, Mohamed Abdeljalil.

Cette augmentation est due principalement à l'Aïd Al-Adha, a relevé M. Abdeljalil dans sa réponse à une question sur "La préparation de la rentrée des MRE" posée par le Groupement

justice sociale, soulignant que l'opération de transit, lancée le 5 juin dernier sur instructions de SM le Roi, se passe globalement dans de bonnes conditions, grâce aux efforts conjoints de l'ensemble des acteurs.

Concernant l'opération de transit par voie maritime pour cette année, le ministre a affirmé que son département a travaillé pour fournir une capacité d'accueil qui répond aux flux attendus pendant les périodes de pointe, notant que 32 navires ont été mobilisés pour opérer sur 12 lignes maritimes afin de relier les ports marocains avec ceux

d'Espagne, de France et d'Italie, et ce en vue d'assurer 538 voyages hebdomadaires avec une capacité totale de

501.000 passagers et 136.000 voitures chaque semaine.

Par ailleurs, M. Abdeljalil a indiqué que les prix des billets ont connu une augmentation significative au niveau mondial en comparaison avec l'année 2019, et ceci en raison de l'inflation que connaît le monde, soulignant que le ministère a œuvré récemment pour inciter les compagnies maritimes nationales et étrangères à réduire leurs tarifs pour l'opération de transit, et par conséquent un certain nombre d'entreprises ont proposé des tarifs préférentiels sur les prix des billets qui s'élevaient à 25%.

L'opération Marhaba est unique en son genre, a-t-il ajouté, expliquant qu'elle nécessite de mobiliser les moyens logistiques nécessaires et de conjuguer les efforts de plusieurs acteurs afin que les MRE puissent voyager dans des conditions confortables et sûres, que ce soit par avion ou par voie maritime.

Forte mobilité lors de la période de l'Aïd

Près de 600.000 personnes ont choisi, durant la période de l'Aïd Al-Adha, de se déplacer par autocars, contre près de 900.000 qui ont opté de voyager par train, a déclaré mardi à la Chambre des conseillers, le ministre du Transport et de la Logistique, Mohamed Abdeljalil.

Ce chiffre reflète l'importance du transport en commun pour répondre aux besoins de mobilité des citoyens marocains durant la période de l'Aïd al-Adha, a relevé M. Abdeljalil dans sa réponse à une question centrale sur "l'opération de la mobilité des citoyens durant la période de l'Aïd Al-Adha".

L'indifférence au service des malades à l'hôpital de Sidi Bennour

Dans l'attente de Godo !

Prodiguer des soins de qualité et permettre aux malades d'accéder facilement aux services de santé, devraient être le mot d'ordre de tout médecin dans un établissement public ou privé, un hôpital où tous les malades peuvent être admis pour y être traités. Or, contrairement à ce que stipule la déclaration de Genève, (la nouvelle appellation du fameux Serment d'Hippocrate), annexe du Code de déontologie médicale, adoptée par l'Association médicale mondiale en 1948 et mise à jour en 2020, les faits ne présagent rien de bon. Et pour cause !

Ce prologue tient sa légitimité de l'état des lieux de l'hôpital de Sidi Bennour, et du malaise qui s'en est pris à la santé dans cet établissement !

Mardi, jour de marché à Sidi Bennour, une immense foule envahit la vaste salle d'attente ! Venus de différents quartiers de la ville et de ses environs, des blessés, des jeunes, dont les visages sont ensanglantés, des femmes souffrant de douleurs, des hommes s'appuyant sur leur canne ou assis sur des fauteuils roulants attendaient l'ar-

rivée du médecin.

Nous aussi, nous y étions à 9h30. Nous nous attendions à ce que ce professionnalisme dont devraient faire preuve les professionnels de la santé, soit mis en évidence en apportant du réconfort aux malades et à leurs familles. C'est une grande responsabilité dont devraient s'acquitter ces gens censés prodiguer des soins.

Les bureaux récupéraient peu à peu leurs locataires. Et la salle débordait de visiteurs !

A dix heures, le va-et-vient des infirmiers et des infirmières provoqua une kyrielle d'interrogations chez les patients. Et les questions fusèrent : «Le médecin est-il venu ?», «Va-t-il venir ?», «Est-il ici au moins ?». Et les réponses se multipliaient mais ne satisfirent pas les attentes : «Oui il ne va pas tarder à venir», «Impossible qu'il ne soit pas là».

A onze heures, les regards, les moues et les rictus remplacèrent le verbal !

A 11h20, l'homme apparut ! C'est lui, le médecin. On l'accueillit, et il rentra tirant la porte derrière lui. Et un



jeune agent de sécurité s'installa à l'entrée pour organiser les visites. Un des jeunes intervint et fit le porte-parole d'une catégorie de patients: «Donnez la priorité aux blessés graves et aux cas urgents !» car tout le monde se précipitait devant le bureau du médecin. Cinq minutes plus tard, le médecin, la mine renfrognée, se fraya un chemin au milieu de cette foule si dense, et disparut de nouveau !

La disponibilité doit être de mise ! Cette disposition des gens qui sont là pour vous aider à enrayer un mal, laquelle disposition qui garantit que les patients relevant de la commune de

Sidi Bennour reçoivent les meilleurs soins possibles, fait paradoxalement défaut.

Midi passé. La grande salle d'attente commença à se dépeupler. Les gens semblaient en avoir marre ! Certains patients quittèrent les lieux en intimant aux leurs de partir de peur de rater leurs moyens de transport.

Nous, nous nous sommes rapprochés de l'une des infirmières, lui demandant si le médecin allait revenir. Que nenni !

Quel courage dont ont fait montre ces patients !

Abdelkrim Mouhoub

JeuX & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

ROMBEN	POINT STABLE	UNITÉ DE VALEUR	FOU D'AMOUR	POISON VIOLENT	QUARTIER DE BREST	VIEUX	PROMÈTE ÉLECTORALE
POISON POUR SÛRTE				MENU PLAISIR EN RESYS			
	CUITE AVEC DE L'ALCOOL EN LICE					MÉTAL	
GRECQUE PRONONCÉE			RETIRE VENUE DU MONDE		RECUEIL DE BONS MOTS	RAPPORT BEAUCOUP MONARCHIQUE	
				RELATE			
BIENSÉANT	ON LE PREND AU PASSAGE	DONNE LE CHOIX	ROUGE SANS EXCÈS			LIEU DE DÉLICES	CARDINAUX
ANIMAL PROTÉGÉ					VOLIERS PANTOUFLE		
			EN AMONT TROU		ARME POUR RÉSISTER	ACIDE NUCLÉIQUE	
GRANDE BLEUE	HANTÉ						TUNISIE MOYENNE DE L'ŒIL
	USTENSILES DE CUISINE					PARTIE D'UN SINUS	
DRAME JAPONAIS		COUPLE NOUVELLES		LIE EN ENTIER		QUARTIER DE VANSONNE	ARTICLE ESPAGNOL
FAIRE DU TORT					PARÉE		
CORS						ARTICLE	

Solution mots flechés d'hier

	C	ALBA	LETTRE	PARTIS	BOULE	D	RETOUR	DO	NOUVEAU
	H	A	U	T	D	E	F	O	R
	B	A	V	A	R	D	R	E	B
	U	E	O	T	A	I	E	H	
	S	N	E	M	S	U	A		
	S	U	P	P	R	E	S	S	I
	E	E	E	C	H	O	R	T	
	E	T	A	S	N	A	N	T	I
	R	A	S	R	A	N	G	E	L
	N	A	S	E	G	R	A	A	L
	P	I	N	D	I	G	O		
	P	E	L	E	R	T	I	U	N
	E	X	T	R	A	V	E	R	T

<p>Directeur de la Publication et de la Rédaction Mohamed Benarbia</p> <p>Secrétaire général de la rédaction Mohamed Bouarab</p> <p>Rédaction Hassan Bentaleb Alain Bouithy Mourad Tabet Wafaa Mejdoubi Mehdi Ouassat Rachid Meftah</p> <p>Responsable des ressources humaines Atika Rachdi</p> <p>Directeur artistique Fouad Ezzafir</p> <p>Service technique Khadija Sabi (Responsable) Myriem Rehane Khadija Halafi Hafid Bouzarouata Mariama Farki Elkandoussi Elmardi</p>	<p>Révision Abdelmoumeïn Warrach</p> <p>Secrétariat Asmaa Tabaa</p> <p>Photographe Ahmed Laaraki</p> <p>Correspondants Ahmadou El Katab (Laïyoune) Abdelali Khallad (Essaouira)</p> <p>Collaborateurs Chouaib Sahnoun Khalil Benmouya</p> <p>Adresse de la Rédaction 33, Rue Amir Abdolkader B.P. 2165 - Casablanca Maroc</p> <p>E-mail: Liberation@libe.ma</p> <p>Téléphone: 0522 61.94.04</p> <p>Fax de la rédaction: 0522 62.09.72</p> <p>Service annonces et publicité E-mail: annoncesliberation@libe.ma</p>	<p>Youssef El Gahs Mouna El Youssoufi Loubna Baghdadi Latifa Mounib Rkia Ait Dahman Siham Zaïter Fadwa Choukri</p> <p>44, Avenue des F.A.R 3^{ème} Etage - Casablanca Tél: 0522 31.00.62 0522 62.32.32 0522 60 23 44 Fax: 0522 31.28.10</p> <p>Imprimerie Les Editions Maghrebines</p> <p>Distribution SAPRESS Dossier DE PRESSE 130/64</p> <p>Site web: www.libe.ma</p> <p>Journal Libération</p> <p>Libération Maroc</p> <p></p>
--	--	---

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3			■						■	
4					■	■				
5				■			■			
6			■							
7								■	■	
8			■					■		
9	■						■			
10										

HORizontalement

- 1- En étant embarrassé
- 2- Nom de son
- 3- Font la race - Cercueil
- 4- Empereur romain - Vérification
- 5- Pensée - Pascal - cœur de nuage
- 6- C'est ce ! - Prépondérance
- 7- Très coûteuse
- 8- Font le lot - Anneau de marin - Phonétiquement elliptique
- 9- Le sida à Londres - Vieille colère
- 10- Lascives

VERTICALEMENT

- 1- Quand on a oublié d'emporter son oreiller...
- 2- Événement
- 3- Molybdène - Cime - Douze lunes
- 4- Infatuée - Président arabe
- 5- Ciel de lit - Errant
- 6- Forme d'être - Vieux royaume d'Europe
- 7- Trou de gâche
- 8- Arme blanche - Personnel - Tu le précède
- 9- Bien venu - Bûcha - Monnaie nordique
- 10- Essais

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	F	R	U	C	T	I	F	E	R	E
2	I	O	N	I	E	■	E	T	■	T
3	N	U	I	T	■	R	U	A	D	E
4	A	S	■	E	T	A	■	I	E	T
5	U	S	A	■	R	I	A	■	S	E
6	D	E	N	T	E	L	L	E	S	■
7	E	A	N	E	S	■	I	R	I	S
8	R	U	E	S	■	S	E	I	N	E
9	I	■	E	T	R	E	N	N	E	R
10	E	S	S	E	L	L	E	E	■	F

Grilles de sudoku

Facile

						1	4		
		3				1	8	7	
8	1					9	2	6	
7		1		6	9				
		8	1		4	2			
			5	2		7		8	
1	9	5					8	2	
	8	7	3			4			
	3	2							

Moyen

		1		3					2
	3			4					8
	5	8		1	9				
	6	2							
5		7					2		9
							4	6	
			1	7			8	2	
6					2				5
8					6			9	

Difficile

					3	8	1		
6	3			9		4			
				1			3		
9	4			7	1				
		5				3			
			3	6			4	1	
1			3						
	8		4				2	5	
2	6	8							

Expert

			9	6					
		6		7					
	4			1				9	
	7			3	4			5	
6				2				1	
4	2	1						6	
2		4						9	
			7				8		
			1	7					

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	8	9	1	7	6	4	2	5
1	7	4	2	5	9	8	3	6
2	6	5	8	3	4	1	9	7
8	3	1	4	2	7	5	6	9
9	4	2	6	8	5	3	7	1
7	5	6	3	9	1	2	8	4
5	1	3	9	6	2	7	4	8
6	2	7	5	4	8	9	1	3
4	9	8	7	1	3	6	5	2

Moyen

2	5	8	3	6	7	1	9	4
4	3	1	2	8	9	7	5	6
9	7	6	4	1	5	8	3	2
8	2	3	6	5	4	9	7	1
5	6	9	1	7	2	3	4	8
1	4	7	9	3	8	6	2	5
7	1	4	5	9	6	2	8	3
6	8	5	7	2	3	4	1	9
3	9	2	8	4	1	5	6	7

Difficile

2	9	5	6	7	8	1	3	4
6	1	4	9	3	5	2	7	8
7	8	3	4	2	1	5	9	6
4	5	7	2	6	3	8	1	9
1	2	9	7	8	4	3	6	5
8	3	6	1	5	9	7	4	2
3	4	8	5	9	7	6	2	1
5	6	1	3	4	2	9	8	7
9	7	2	8	1	6	4	5	3

Expert

3	1	9	5	7	2	6	4	8
6	7	8	4	9	3	5	1	2
5	2	4	1	8	6	7	3	9
2	4	3	9	6	8	1	5	7
9	6	5	7	4	1	8	2	3
1	8	7	2	3	5	4	9	6
7	5	6	3	2	4	9	8	1
8	3	1	6	5	9	2	7	4
4	9	2	8	1	7	3	6	5

Coopération agricole: Le Maroc et la Chine signent un mémorandum d'entente

Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts et le ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales de la République Populaire de Chine ont signé, mardi à Rabat, un mémorandum d'entente (MoU) pour le renforcement de la coopération agricole.

Paraphé par le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Mohamed Sadiki et le ministre de l'Agriculture et des Affaires Rurales de la Chine, Tang Renjian, ce MoU vise à promouvoir une coopération mutuellement bénéfique et un développement commun des deux parties dans le domaine de l'agriculture, à renforcer la sécurité alimentaire et à contribuer au développement économique et au bien-être des populations des deux pays.

Les domaines de coopération portent notamment sur la pêche, l'aquaculture, la technologie de transformation des produits de la mer, l'agriculture biologique, ainsi que la technologie de transformation, de stockage et de transport des fruits et légumes, rapporte la MAP.

Ils concernent également l'investissement et le commerce agricole, le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines, le savoir-faire, la technologie et système d'innovation sur l'agriculture moderne, le conseil agricole, la numérisation, en plus des techniques d'irrigation et de gestion de l'eau, ainsi que la recherche agronomique.

S'exprimant à cette occasion, M. Sadiki a indiqué dans une déclaration à la presse que ce MoU permettra de renforcer la coopération entre les deux pays, notamment dans l'agriculture et la pêche maritime, précisant qu'il concerne plusieurs domaines importants, comme l'aquaculture et les techniques d'irrigation et de gestion de l'eau.

A cet égard, le ministre a souligné que la Chine a réalisé des progrès importants dans ce domaine, notant que le Maroc bénéficiera à travers ce MoU de l'expérience et de l'innovation chinoises en la matière. Il a, en outre, relevé que le mémorandum d'entente signé constitue la concrétisation d'une collaboration instaurée entre les deux pays, depuis la visite de SM le Roi Mohammed VI en Chine.

Pour sa part, M. Renjian a fait savoir que la coopération agricole avec le Maroc serait fructueuse à tous les niveaux, eu égard aux similarités et aux complémentarités des secteurs agricoles des deux pays. Le ministre chinois a également assuré que le MoU permettra d'identifier des axes prioritaires sur lesquels les deux parties se focaliseront pour obtenir de meilleurs résultats, indiquant qu'il s'agit de sa première visite à un pays arabe et africain depuis sa prise de fonction.

Le secteur des assurances dans une bonne dynamique en dépit d'une conjoncture difficile



Le secteur des assurances a plutôt bien résisté en 2022, a constaté le Comité de coordination et de surveillance des risques systémiques (CCSRS) qui s'est réuni mardi 4, au siège de Bank Al-Maghrib, à Rabat.

Selon une analyse du CCSRS, institué par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib (BAM), il «a continué de se développer et de faire preuve de résilience en dépit d'une conjoncture économique difficile».



Avec un volume d'affaires de 53,8 MM DH en 2022, le secteur a pu maintenir sa croissance à +8,5%, selon Bank Al-Maghrib

En effet, malgré un fort ralentissement de la croissance économique nationale en 2022 et la hausse des taux dans un contexte de montée des pressions inflationnistes, le secteur des assurances «a pu maintenir sa bonne dynamique de croissance (+8,5%)», a indiqué le Comité faisant état d'un volume d'affaires de 53,8 milliards de dirhams au titre de l'année 2022.

Une dynamique de croissance portée aussi bien sur la branche vie que la branche non-vie, affichant des évolutions respectives de 10,7% et +6,6%, a fait savoir le CCSRS dans un communiqué publié à l'issue de sa 17^{ème} réunion qui a examiné et approuvé le rapport sur la stabilité financière au titre de l'année 2022 et fait le point sur l'état d'avancement de la feuille de route de stabilité financière couvrant la période 2022-2024.

Conjuguée à une amélioration de la sinistralité de la branche non-vie, «cette progression a permis une augmentation de la marge d'exploitation de 36,6%», a-t-on également fait remarquer dans ce communiqué.

Soulignons toutefois qu'en dépit des progrès enregistrés au cours de l'année écoulée, «le sec-

teur a néanmoins été impacté par les conditions défavorables du marché financier», comme l'a noté le Comité.

Ainsi, «ses plus-values latentes ont accusé une baisse de 53,8% et son solde financier s'est déprécié de 23,8%», d'après le CCSRS qui, lors de sa réunion, a également passé en revue la synthèse des travaux de son sous-comité mensuel et noté que les indicateurs de suivi examinés continuent de montrer la solidité et la résilience du secteur financier marocain.

Qu'à cela ne tienne, ces contreperformances sur les placements n'ont pas empêché le secteur des assurances d'afficher un résultat positif de 4 milliards de dirhams (+1,8%) au terme de l'année 2022. Ce qui correspond à un taux de rendement des fonds propres (ROE) de 9,4%, en baisse de 10 points de base par rapport à l'exercice 2021.

Toujours selon le Comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, «la baisse des plus-values latentes a directement impacté la marge de solvabilité du secteur qui s'est dépréciée à 312,7% contre 370,4% un an auparavant».

Après analyse, il ressort que

cette marge, calculée sous le régime prudentiel actuel, reste au-dessus du seuil réglementaire mais ne couvre à ce stade que le risque de souscription», a constaté le CCSRS.

IL est à noter que les exercices de stress tests font pour leur part ressortir une résilience globale des entreprises d'assurances aux conditions macroéconomiques et techniques défavorables, a indiqué le Comité.

Pour rappel, ce comité a pour missions de coordonner les actions de ses membres en matière de supervision des établissements soumis à leurs contrôles, de coordonner la surveillance des organismes qui contrôlent les entités constituant un conglomérat financier, de déterminer les établissements financiers ayant une importance systémique, surveiller et coordonner leur réglementation, d'analyser la situation du secteur financier, d'évaluer les risques systémiques et veiller à la mise en œuvre des mesures pour les prévenir, coordonner les actions de résolution de crises et coordonner la coopération et l'échange d'informations avec les homologues étrangers.

Alain Bouithy

Emprunt obligataire d'Al Omrane du 02 juillet 2020 Révision du taux facial des obligations de la tranche "A"

Le groupe Holding Al Omrane a annoncé, dans un communiqué diffusé sur le site de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC), la révision du taux facial des obligations de la tranche "A" de son emprunt obligataire ordinaire par placement privé du 02 juillet 2020.

Le nouveau taux d'intérêt, appliqué à partir du 02 juillet 2023, se situe à 4,48%, avec une maturité de 10 ans, une prime de risque de 120 points de base (pbs) et un taux plein monétaire des bons du Trésor (BdT) 52 semaines, calculé sur la base des taux de référence du marché secondaire des BdT tels que publiés par Bank Al-Maghrib le 22 juin 2023 de 3,28%, précise Al Omrane dans un communiqué.

Cette révision s'opère conformément aux dispositions du PV du Directoire en date du 16 juin 2020 arrêtant les caractéristiques de l'émission de l'emprunt obligataire ordinaire par placement privé du Holding Al Omrane S.A du 02 juillet 2020, qui stipulent une révision annuelle du taux d'intérêt de la tranche "A" à la date d'anniversaire de jouissance des obligations, fait savoir la même source.

Automobile : 81.419 unités vendues à fin juin

Les ventes de voitures neuves au Maroc se sont établies à 81.419 unités à fin juin 2023, en repli de 2,88% par rapport à la même période une année auparavant, ressort-il des statistiques mensuelles de l'Association des importateurs de véhicules au Maroc (AIVAM).

Par segment, le nombre des nouvelles immatriculations de véhicules particuliers (VP) a atteint 74.227 unités au titre des six premiers mois de cette année, en baisse de 1,27%, alors que celui de véhicules utilitaires légers (VUL) s'est chiffré à 7.192 unités (-16,87%), précise l'AIVAM.

La marque "Dacia" domine toujours le segment des VP, avec une part de marché de 23,73%, soit 17.614 unités écoulées à fin juin 2023, suivie de Renault qui a vendu 11.888 unités (part de marché de 16,02%) et de Hyundai (8.969 unités et 12,08% de part de marché), fait savoir la même source. S'agissant du segment VUL, Renault a écoulé 1.600 unités (22,25% de part de marché), devant DFSK qui a vendu 1.104 véhicules (15,35% de part de marché) et Ford avec 817 unités (11,36% de part de marché).

Pour le seul mois de juin, AIVAM fait état d'une hausse des ventes globales de 3,39 % à 17.394 unités, recouvrant, dans le détail, une hausse de 4,52% avec 15.862 unités vendues pour le segment VP et une baisse de 6,98 % avec 1.532 unités vendues pour le segment VUL.

Sensibilisation réussie auprès des agriculteurs d'El Gara pour la culture du tournesol

La Fédération interprofessionnelle des oléagineux du Maroc (FOLEA), en collaboration avec la Direction Régionale de l'Agriculture de Casablanca-Settat, a organisé avec succès une journée de sensibilisation auprès des agriculteurs de la région à El Gara, dans la province de Selslimane.

Cette journée de sensibilisation qui s'est articulée autour du thème «intérêt et réussite de l'introduction du tournesol dans la région face aux changements climatiques que connaît notre pays ces dernières années», a été l'occasion pour la FOLEA de présenter aux agricul-

teurs les avantages économiques, agronomiques et environnementaux de la culture du tournesol, indique-t-on dans un communiqué.

Ainsi, grâce au contrat-programme oléagineux « Génération Green » signé, en marge de la 15ème édition du Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM), entre la FOLEA et le ministère de l'Agriculture, la FOLEA est plus que jamais engagée à soutenir les agriculteurs de tout le Royaume qui souhaitent se lancer dans les cultures oléagineuses, notamment le tournesol et le colza, rapporte la MAP.

La FOLEA met ainsi à leur disposition des semences de qualité supérieure adaptées aux conditions pédoclimatiques du Maroc, des équipements (semoirs, moissonneuses...) et un accompagnement technique tout au long du processus de culture.

En outre, les agriculteurs bénéficient de débouchés commerciaux sûrs et rentables pour leurs récoltes à un prix garanti par l'État de 6000 DH/tonne, ainsi qu'une subvention de 40 % sur le prix de la semence sélectionnée.

De plus, l'agrégation au sein de la FOLEA permet aux agriculteurs de bénéficier d'avantages supplémentaires, tels que des subventions pour l'acquisition de matériel agri-

cole moderne et performant, ainsi que des incitations pour l'équipement en systèmes d'irrigation efficaces.

L'objectif de la FOLEA est de parvenir à couvrir, à terme, jusqu'à 15% de la consommation marocaine en huile, continuant ainsi à mettre en avant son expertise agricole et son engagement en faveur des agriculteurs, en les aidant à prospérer au sein d'un environnement agricole compétitif, tout en contribuant à renforcer la souveraineté alimentaire du pays et à réduire la dépendance aux importations.

S'exprimant à l'occasion de cette rencontre, Kamal Amar, Directeur de la FOLEA, a déclaré que les besoins du Maroc en huile et en tourteaux s'élèvent annuellement à près de 8 milliards de DH.

"La FOLEA travaille avec les agriculteurs afin d'augmenter les superficies des cultures oléagineuses et d'améliorer les rendements de la culture des céréales, tout en supprimant les périodes de jachère dans la région Casa-Settat", a-t-il poursuivi.

Et d'ajouter que la FOLEA les sensibilise également au fait que la culture des oléagineux est une très

bonne tête de rotation pour les céréales, en plus des légumineuses.

Par ailleurs, elle les informe également sur la résilience des cultures oléagineuses, notamment le tournesol, face au manque d'eau, ce qui les rend idéales compte tenu du contexte actuel de stress hydrique que traverse le Royaume, a dit M. Amar.

Et de conclure que le prix garanti par l'État de 6000 DH/T permet le développement d'une production rentable pour le monde agricole, contribuant ainsi à la souveraineté alimentaire du pays.



Avantages économiques, agronomiques et environnementaux d'une plante oléagineuse très originale



La masse monétaire en hausse de 7,9% en mai

L'agrégat M3, qui correspond à la masse monétaire, a augmenté en glissement annuel de 7,9% au titre du mois de mai, enregistrant la même progression que lors du mois précédent, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Cette stagnation recouvre un ralentissement de la croissance des créances nettes sur l'Administration centrale de 11,5% à 9,4% et des avoirs officiels de réserve de

9% à 8,4%, ainsi qu'une accélération de la croissance des créances des institutions de dépôt sur l'économie de 5,5% à 6,5% et une hausse de 5,1% du crédit bancaire au secteur non financier après 5,3% en avril 2023, explique BAM dans son bulletin sur les statistiques monétaires du mois de mai 2023.

Par composante, rapporte la MAP, la stagnation de la crois-

sance annuelle de l'agrégat M3 reflète principalement l'accélération de la croissance de la circulation fiduciaire de 12,2% à 12,4% et des détentions des agents économiques en titres d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) monétaires de 32,1% à 32,9%, précise la même source.

Elle reflète, en outre, l'atténuation de la baisse des comptes à

terme à 2,7% après 6,9%, et le ralentissement de la croissance de la monnaie scripturale de 10% à 9,3% et des comptes d'épargne de 2,5% à 2,2%.

S'agissant des secteurs institutionnels, la croissance des actifs monétaires des ménages a décéléré à 7,3% après 7,5%, avec un ralentissement de la progression de leurs dépôts à vue et une atténuation de la baisse de leurs

comptes à terme.

De même, la progression des actifs monétaires des sociétés non financières privées s'est établie à 8% après 10,9%, avec la décélération de la croissance de leurs comptes à terme et l'accélération de celle de leurs dépôts à vue.

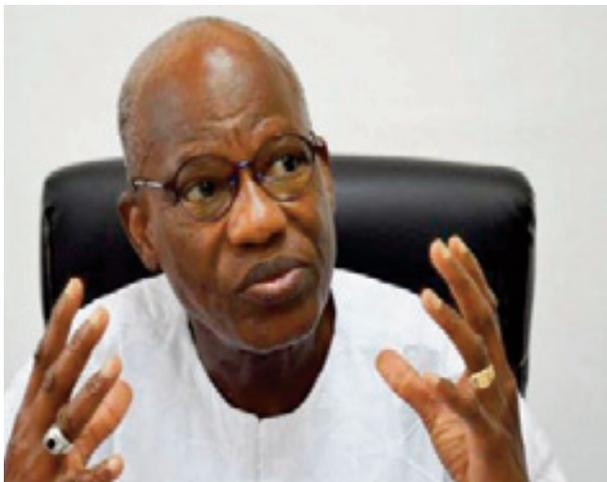
A l'inverse, les actifs monétaires des sociétés non financières publiques ont vu leur croissance s'accroître à 26,8%.

Amadou Lamine Sall : *Il n'existe pas de pays sous-développés, il n'existe que des femmes et des hommes sous-développés, c'est-à-dire sans culture, sans rêve, sans formation*

Dans cette interview accordée à la MAP, le poète sénégalais Amadou Lamine Sall, lauréat du Grand Prix du Festival de la poésie africaine dont la première édition s'est déroulée en avril à Rabat, revient sur ses sources d'inspiration, ses thèmes de prédilection et l'amitié maroco-sénégalaise et offre un plaidoyer sur l'importance de la poésie synonyme, selon lui, d'espérance pour un avenir meilleur pour l'Afrique et le monde.

Vous chantez la femme et sa beauté dans vos poèmes. La femme est à la fois source d'inspiration et matière poétique. "Transformée en objet poétique", la femme prend une plus grande ampleur au XXe siècle, surtout avec les poètes surréalistes. Auriez-vous été influencé par ce courant littéraire ?

Amadou Lamine Sall : Pas du tout. Les courants littéraires occidentaux ont beaucoup influencé des poètes de par le monde, pas moi. Mais il fallait lire, apprendre et connaître ce courant surréaliste. C'est ce qu'on appelle avoir de la culture, être ouvert au monde, ne pas s'enfermer. Pour moi, il s'agissait de partir de chez moi, de l'Afrique et de la puissance de sa poésie puisée aux sources ardentes de l'oralité. Nous n'avons rien à envier aux autres, encore moins à aller copier platement leur poésie. Senghor a beaucoup aimé Baudelaire mais il n'est pas Baudelaire et n'a pas écrit comme Baudelaire. Il a tenté de le dépasser. A quoi cela aurait servi d'être un Baudelaire bis ? Rien ! Pour moi, il fallait se faire une place dans la poésie mondiale et pour cela, il fallait batailler, faire une œuvre originale. J'ai trouvé la voie chez moi, chez ma maman poétesse peule. La poésie orale peule, comme berbère chez les autres ou ashanti ou yoruba... m'a permis de me faire une place. Il fallait partir



du particulier pour accéder à l'universel. Au surréalisme européen j'ai opposé le sous-réalisme nègre et africain. Cela a donné une autre forme de poésie.

La liberté est le mot d'ordre dans vos poèmes jusqu'à bannir la ponctuation. Où réside la contrainte dans votre processus de création ?

Oui, vous venez de dire le mot : liberté ! Je me suis très vite libéré de l'emprisonnement de mes lectures européennes. Mais ce sont elles qui étaient au commencement de tout. Je leur dois beaucoup. Je dis aujourd'hui aux jeunes poètes : allez lire et découvrir les grands poètes de la littérature européenne. Ils sont utiles et fondateurs. Après, allez lire et découvrir les grands poètes arabes, japonais, chinois. Lisez, lisez et découvrez. Ensuite revenez à vous-même, à votre propre culture pour être vous-même et non pas devenir un autre. Evitez et fuyez les contraintes. Soyez libres en toutes choses. La seule contrainte qui vaille : devenir vous-même et inventer votre propre univers poétique à partir de votre propre richesse

culturelle. L'originalité n'est jamais loin. Elle est aux pieds de votre propre culture nourrie, bien sûr, de la culture et des littératures du monde.

Le poète est toujours associé à l'utopie et au rêve. Votre rêve pour l'Afrique occupe une place importante dans votre œuvre. Comment avancer vers cet idéal et le réaliser ?

Rêver n'est rien d'autre que vouloir autre chose que le présent ! Il nous faut penser l'avenir, devancer le futur. Les poètes, écrivains et artistes sont les mieux placés, par leur humilité et leur sensibilité, à vite atteindre ce but. Les hommes politiques ont échoué. Il n'existe pas de pays sous-développés, il n'existe que des femmes et des hommes sous-développés, c'est-à-dire sans culture, sans rêve, sans formation. C'est au carrefour du rêve et de l'utopie que la raison triomphe.

Oui, l'Afrique c'est là où j'ai le plus mal. Mais je reprends toujours vite confiance quand j'arrive au Maroc. Le Maroc est une jouvence, un pays où les lettres et les arts ont

une place fondamentale. L'Afrique doit revenir à ce fondamental. Ce ne sont pas les richesses qui nous manquent. Ce qui nous manque ce sont des hommes de l'esprit avec une vision. Ne laissons pas à nos enfants comme héritage des maisons et des immeubles, mais un pays. C'est ce rêve qu'il faut cultiver pour donner sa chance à tout le monde. Ma poésie en porte le combat.

Vous avez reçu plusieurs distinctions au Sénégal et à l'étranger, dont le prestigieux Prix du rayonnement de la langue et de la littérature françaises décerné par l'Académie française pour l'ensemble de vos œuvres. Vous avez également reçu le Grand prix du Festival de la poésie africaine à Rabat, à l'occasion de sa célébration comme capitale de la culture africaine. Quelle émotion vous a procuré cet énième prix ?

Oui, c'est toujours une émotion et une immense gratitude pour les jurys. J'ai une devise que je me suis assignée : "Même l'excellence sera toujours à peine suffisante" ! Pour dire qu'il n'y a pas d'âge pour arrêter de travailler, surtout dans le domaine de l'écriture. Toujours chercher le dépassement, l'éblouissement. Je remercie le Maroc qui est devenu ma deuxième patrie. Le Maroc est dans le cœur du Sénégal. SM le Roi Mohammed VI et le Président de la République Macky Sall eurent inlassablement pour raffermir les liens entre les deux pays et les deux peuples.

Comment se porte la poésie marocaine, d'après vous ?

La poésie se porte bien au Maroc. On la rencontre dès le contact avec le peuple marocain ouvert, pieux, aimant le beau. J'ai écouté beaucoup de poètes marocains, j'ai lu certains que j'ai connus à Asilah puis à Rabat. Le problème à mon sens se pose au niveau de la traduction, la bonne traduction. Les femmes prennent toujours une place importante dans la poésie, même si on ne leur donne pas toujours leur rang.

Propos recueillis par Bouchra Fadel (MAP)

Présentation de la chanson "Dream" célébrant l'exploit des Lions de l'Atlas au Mondial

La première présentation de la chanson "Dream" qui célèbre les réalisations de l'équipe nationale de football lors de la Coupe du monde au Qatar, a eu lieu, mardi au siège de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Casablanca-Settat.

Cette œuvre, composée de paroles et de mélodies du poète Hassan Halim a été réalisée par Ahmed Belarbi Madfai, avec la participation d'élèves du milieu rural (Direction provinciale de Settat).

Cette chanson s'inscrit dans le cadre des actions célébrant la Fête du Trône, et en reconnaissance de la performance sportive historique et sans précédent des Lions de l'Atlas.

A cette occasion, le directeur de l'AREF Casablanca-Settat, Abdelmoumen Talib, a fait savoir qu'il s'agissait de célébrer de manière créative la performance sportive historique réalisée par l'équipe nationale marocaine de football lors du dernier Mondial au Qatar.

Cette célébration, a-t-il poursuivi, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre 51.17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, notamment celles liées à l'amélioration de la vie scolaire et à la promotion de l'ouverture et de l'éveil chez les élèves.

Il s'agit également de mettre en œuvre les

contenus et les mesures figurant dans la feuille de route de la réforme du système éducatif 2022-2026 en vue d'une école publique de qualité pour tous, a ajouté M. Talib, soulignant le rôle important joué par l'éducation artistique et musicale dans la croissance et la construction d'une personnalité équilibrée chez les apprenants.

Il a expliqué que dans le cadre de la célébration des victoires des Lions de l'Atlas, la direction provinciale de Settat a décidé de documenter cet exploit sportif par une œuvre artistique éducative grâce à la contribution des élèves à une chanson, dans laquelle ils ont exprimé leurs sentiments innocents, leur attachement à leur pays dans

un esprit patriotique, chantant ainsi les réalisations des Lions et manifestant leur fierté d'appartenance à un Maroc en constant progrès sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

De son côté, le réalisateur de "Dream", Belarbi Madfai, a estimé que cette œuvre constitue une continuation du rêve commencé au Qatar en 2022.

Pour sa part, Hassan Halim a expliqué que l'idée de cette chanson découle d'un sentiment patriotique après le résultat de l'équipe nationale à la Coupe du monde au Qatar, ajoutant que les phrases qui dominaient les paroles de la chanson sont dérivées des termes utilisés par les Marocains.

Booba visé par une information judiciaire

Le rappeur Booba, accusé depuis plus d'un an de cyberharcèlement par la papesse des influenceurs Magali Berdah, est visé par une information judiciaire ouverte "récemment" à Paris, a indiqué mercredi une source judiciaire à l'AFP.

De son vrai nom Elie Yaffa, le rappeur âgé de 46 ans est accusé par la femme d'affaires et patronne de la puissante agence Shauna Events, spécialisée dans les relations entre de nombreuses personnalités issues de la TV et les marques, d'être le chef d'orchestre d'une campagne de cyberharcèlement à son encontre.

Un juge d'instruction parisien a d'ores et déjà convoqué "le Duc de Boulogne" originaire des Hauts-de-Seine, qui vit la majeure partie de l'année aux Etats-Unis, à une date non précisée par la source judiciaire.

Sollicité, l'entourage de Booba n'était pas joignable dans l'immédiat. Sur les réseaux sociaux, l'artiste s'est lancé dans une croisade contre ceux qu'il a baptisés les "influvoleurs", les accusant de multiples arnaques à l'encontre des internautes.

Dans sa ligne de mire dès mai 2022: Magali Berdah, qu'il accuse de pratiques commerciales trompeuses, à coups d'attaques personnelles et de vidéos non sourcées. Dans la foulée de premiers tweets virulents, Magali Berdah avait déposé une première plainte, suivie de dizaines d'autres.



Depuis juin 2022, le Pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH) du parquet de Paris mène des investigations. Dans ce cadre, Booba avait déjà été convoqué, sans se présenter.

En revanche, vingt-huit personnes ont reçu une convocation pour comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris, selon un bilan actualisé obtenu mercredi par l'AFP auprès du parquet.

Ces personnes, "hommes et femmes", "résidant partout en France", y seront jugées pour cyberharcèlement aggravé, menaces de mort ou encore

menaces de crime, a précisé le parquet.

Il leur est reproché des messages tels que "On va te brûler", "Va mourir salope", "Je vais t'violier salope"... adressés à Magali Berdah sur les réseaux sociaux.

Cette dernière "accueille avec soulagement le travail effectué par la justice en réponse au cyberharcèlement massif dont elle est la cible depuis plus d'un an", ont réagi auprès de l'AFP ses avocats Mes Antonin Gravelin-Rodriguez, Rachel-Flore Pardo et David-Olivier Kaminsky.

Bouillon de culture

Théâtre

La troupe «Stylo Prod» a présenté lundi soir, au Centre de divertissement et d'animation culturelle de Fès, la pièce de théâtre «D'un autre angle», écrite et mise en scène par Hicham El Ghafouli.

Cette représentation théâtrale s'inscrit dans le cadre de la tournée nationale de la troupe, qui la conduira à Taza, Benslimane, El Jadida et Meknès.

La pièce met en lumière l'Alzheimer à travers l'histoire d'une femme atteinte de cette maladie, qui passe de la position d'une femme forte et militante à celle d'une personne incapable d'accomplir les tâches les plus simples de la vie quotidienne.

Les rôles de la pièce ont souligné les répercussions psychologiques de la maladie sur la famille et les proches de la femme atteinte, qui se retrouvent impuissants face à ce choc brutal.

Les rôles principaux ont été interprétés par Kenza Farkak, Siham Lahlou, Said Ouedghiri et Soufiane Maloulou, avec une scénographie réalisée par Brahim Benkhadda.

Dans une déclaration à la MAP et à la chaîne d'information en continu M24, l'auteur et metteur en scène de la pièce a expliqué que l'œuvre permet au public de porter un regard différent sur la maladie d'Alzheimer.

A travers une succession d'événements, de situations, de sentiments contradictoires et d'émotions intenses, le public réalise que cette maladie ne se limite pas à des troubles de la mémoire, mais qu'elle affecte également le système nerveux de manière plus profonde. L'auteur a précisé que son choix de mettre en lumière la maladie d'Alzheimer découle de son expérience personnelle aux côtés de sa mère atteinte de cette maladie.

Les années de souffrance vécues par sa mère l'ont profondément marqué. Il a souligné que la pièce ne se limite pas à une simple représentation de la maladie d'Alzheimer, mais vise à sensibiliser le public et à fournir des informations scientifiques sur cette maladie neurodégénérative.

Place au raffinement avec le retour de la haute couture à Paris

Le défilé surréaliste de Schiaparelli et les tenues aquatiques d'Iris Van Herpen ont ouvert lundi la semaine parisienne de la haute couture, dans un contexte de tension et d'émeutes qui a conduit Celine à annuler un défilé dimanche soir.

Drapés et volumes époustouffants, tenues en noir et blanc, dorées et argentées: Daniel Roseberry, le stylist américain de Schiaparelli, a proposé cette saison une interprétation "surréaliste du vestiaire quotidien féminin" devant la rappeuse Cardi B, Anna Wintour ou les actrices Gwendoline Christie et Philippine Leroy-Beaulieu, au Petit Palais.

Chemisier blanc, pantalon, col roulé noir ou doudeous: difficile de deviner dans ces pièces qui peuvent se combiner "spontanément" celles réservées au bureau ou à la vie de tous les jours. C'est comme ça qu'on ose cette saison, après le défilé de cet hiver qui avait suscité la controverse avec ses robes ornées de fausses têtes d'animaux.

De son côté, la créatrice Iris Van Herpen a présenté en extérieur sa collection aux inspirations aquatiques et futuristes, devant la chanteuse Camila Cabello ("Havana") et l'actrice Maisie Williams ("Game of Thrones").

Chez la Néerlandaise, les silhouettes flot-

tent tels des êtres aquatiques, tout en transparence, comme cette robe plissée, d'un bleu profond et irisé qui rappelle les nageoires d'un poisson. Les cheveux sont ramenés en un chignon serré, ornés de coiffes argentées, semblables à des diadèmes tranchants.

Les mannequins sont mi-femmes, mi-srènes, juchées sur des talons compensés.

Le défilé se termine sur une longue robe noire, décorée de motifs blancs semblables à des plumes de paon.

Plus que jamais star des tapis rouges, la créatrice a habillé Beyoncé pour une partie de sa tournée Renaissance. Une exposition lui sera consacrée à partir de fin novembre à Paris.

Le premier jour de cette semaine, qui met en lumière le sur-mesure et l'artisanat, est également marqué par l'arrivée de deux nouveaux: l'Américain Thom Browne et le Français Charles de Vilmorin.

A 26 ans, Charles de Vilmorin va présenter son premier défilé couture pour sa propre marque après avoir brièvement été directeur artistique pour Rochas. Ses précédentes collections couture, une aux couleurs pop et imprimées psychédélics et l'autre entièrement noire, avaient été dévoilées dans des vidéos

pendant la crise sanitaire.

"Je suis hyper heureux d'avoir vécu tout cela et de faire mon premier défilé", a-t-il confié à l'AFP, dans son appartement-atelier



la semaine dernière en train de finaliser la collection.

Le Saoudien Ashi, qui a habillé la reine Rania de Jordanie, Penelope Cruz, Diane Kruger ou Lady Gaga, est le premier représentant du royaume et du Golfe à intégrer la semaine de la haute couture à Paris. Il défilera jeudi.

Sa consécration, après une série de défilés et projets de jeunes créateurs saoudiens en marge de la Fashion Week homme à Paris, s'inscrit en pleine offensive - du foot au cinéma - du royaume critiqué pour des atteintes aux droits humains, destinée à améliorer son image à l'international.

"Je suis super heureux pour lui", a confié à l'AFP le couturier Stéphane Rolland, qui dit l'avoir "découvert" dans une émission télévisée au Moyen-Orient dont il était président du jury.

"C'est un poète artiste", "un rêveur", dit-il. "Il y a un vivier de talents en Arabie Saoudite qui n'a pas pu s'exprimer comme il voulait pendant longtemps".

Stéphane Rolland présentera un défilé dédié à Maria Callas à l'opéra Garnier qui sera filmé par Claude Lelouch pour son prochain film.

Portrait

Jan Topic *L'ex-légionnaire français qui se verrait bien président de l'Équateur*



“Mercenaire français”, “Rambo”, “Bukele équatorien”... le nombre de ses surnoms est proportionnel à son profil atypique : Jan Topic, ex-légionnaire français et entrepreneur à succès apparaît comme l'un des outsiders à la présidentielle anticipée du 20 août en Équateur.

Solide gaillard de 40 ans, un mètre quatre-vingt, barbu, tatoué et souriant, M. Topic s'est forgé une image décontractée au milieu d'une campagne presque déjà lancée dans laquelle il répète comme un mantra que “l'Équateur mérite de vivre sans peur”.

Patron prospère dans la ville portuaire de Guayaquil, Jan Topic figure parmi les huit candidats déclarés au scrutin anticipé, dans un pays plongé dans une crise institutionnelle et frappé de plein fouet par la violence du narcotrafic.



Patron prospère dans la ville portuaire de Guayaquil, Jan Topic figure parmi les huit candidats déclarés au scrutin anticipé

Les principaux candidats déclarés sont pour l'instant l'indigène Yaku Perez, Otto Sonnenholzner, l'ancien vice-président de Lenin Moreno (2017-2021) ou encore Luisa Gonzalez pour la gauche, seule femme en lice et partisane de l'ex-président socialiste Rafael Correa (2007-2017).

Selon les derniers sondages, il fait figure de challenger. Mais la presse nationale s'accorde à dire qu'il fait déjà “fureur sur les réseaux sociaux”, et que son discours de fermeté contre la criminalité fait mouche.

Jan Topic a ses groupies qui lui réclament d'innombrables selfies et auxquelles il promet une action sans concession contre le crime organisé, les extorsions, les enlèvements en plein essor, et la construction de plus de prisons.

Sa référence : le président salvadorien Nayib Bukele, populaire pour avoir considérablement réduit par des méthodes expéditives l'influence des “maras”, ces bandes criminelles d'Amérique centrale.

“J'ai de la sympathie pour Bukele”, mais bientôt “on le surnommait le Topic du Salvador”, plaisante-t-il lors d'un entretien avec l'AFP sur la terrasse de l'entreprise familiale à Guayaquil, deuxième ville du pays et aujourd'hui agglomération la plus touchée par la criminalité et le trafic de drogue, où il a installé son QG de campagne.

D'origine croate par son père et

française par sa mère, Jan Topic est un ancien parachutiste et sniper de la Légion étrangère de l'armée française. Cinq ans au sein du prestigieux 2e REP (Régiment étranger parachutiste), de 2006 à 2011. Avec des déploiements en Centrafrique, Djibouti, et Côte d'Ivoire notamment.

Sa biographie officielle de candidat mentionne également, sans autre précision, des passages en 2012 pendant la “guerre civile en Syrie”, et en 2022 pour la “guerre en Ukraine”.

Alors qu'il étudie l'économie et les mathématiques à l'université de Pennsylvanie, aux États-Unis, les attentats du 11 septembre 2001 qui frappent l'Amérique en plein cœur sont pour lui un appel à “s'engager dans la guerre contre le terrorisme”.

“J'avais le sentiment profond de ne pas jouer mon rôle”, confesse-t-il. Après l'obtention de son diplôme, il quitte son emploi à Wall Street et s'engage dans la Légion étrangère.

Il refuse cependant d'être qualifié de “mercenaire”. “Ça ne colle pas. Parce qu'un mercenaire va au combat pour l'argent. Je suis entré dans la Légion par conviction”, jure-t-il.

Son entreprise de gardiennage et sécurité, “Cajamarca”, fondée en 2013, est désormais valorisée à au moins 7 millions de dollars, avec pour clients de grands clubs de football et filiales locales de multinationales. Son autre société, Telconet (fondée par son père en 1995), spécialisée dans les télécommu-

nications, compte plus de 4.600 employés, avec des activités dans trois autres pays d'Amérique latine.

“Il ne s'agit pas de déclarer la guerre (aux mafias), la guerre a déjà commencé”, affirme celui se disant le seul candidat à avoir assez de “courage et de détermination pour agir” et mettre au pas les organisations criminelles.

Son biceps musculeux porte un tatouage noir en arabe : “la mort a peur de lui car il a un cœur de lion”, traduit Jan Topic, expliquant qu'il s'agit d'un adage entendu de la bouche d'un soldat en Somalie. Sa peau est également marquée de la flamme de la Légion étrangère et d'un symbole biblique.

Au début sans parti politique derrière lui, le candidat est désormais soutenu par “l'Alliance pour un pays sans peur”, composée de trois partis, de droite, du centre et de centre-gauche.

Ce père de trois enfants se définit comme étant de droite concernant l'économie, l'ouverture des marchés, l'austérité, mais de gauche sur les questions sociales.

L'un de ses projets est de fournir de la nourriture gratuite dans les écoles publiques afin que les enfants “ne deviennent pas des sicarios (tueurs) pour les gangs”.

Après avoir fait la guerre pour les autres, qu'a-t-il appris ? “La nécessité d'avoir des plans pour presque tout”, affirme le “Rambo de Sambo”, un autre de ses surnoms car il vit dans la zone luxueuse de Samborondón

Sur les écrans casablancais

<p>MEGARAMA Genres : Action Réalisateur : Marwan HAMED Acteurs : Karim Abdel Aziz, Hind SABBRI JE T'AIME - I LOVE YOU Durée : 01:45:00 Genres : Réalisateur : Tamer Housni séances : 13:25 19:45 22:30</p>	<p>Tad l'explorateur et la table d'émeraude Durée : 01:29:00 Genres : Aventure Famille Animation Comédie Réalisateur : Enrique Gato séances : 14:00 16:00</p>	<p>Spider-man : no way home Durée : 02:37:00 Genres : Action Aventure Réalisateur : Jon Watts séances : 18:00</p>
<p>AL IKHWANE Durée : 02:15:00 Réalisateur : Mohamed Amine Al Ahmar séances : 14:00 17:00 19:45 22:30</p>	<p>La très très grande classe film La très très grande classe megarama-casablanca Durée : 01:40:00 Genres : Réalisateur : Frédéric Quiring 14:15 17:00 19:45 22:30</p>	<p>Citoyen d'honneur Durée : 01:36:00 Genres : Comédie Réalisateur : Mohamed Hamidi séances : 17:00 19:45 22:30</p>
<p>Green cardfilm Durée : 01:30:00 Réalisateur : bicham regragui séances : 14:30 17:00 19:45 22:30</p>	<p>Ashbah europa Durée : 01:20:00 Genres : Réalisateur : Mohamed Abdel Rahman Hamaki séances : 14:00 16:00 18:00 20:00 22:00</p>	<p>Kompromat Durée : 02:07:00 Genres : Thriller Réalisateur : Jérôme Salle séances : 17:00 19:45 22:30</p>
<p>Bullet train film Bullet train megarama-casablanca Durée : 02:32:00 Genres : Thriller Action Réalisateur : David Leitch séances : 13:25 19:45 22:30</p>	<p>Le bal de l'enfer Date de sortie : 24 août 2022 Durée : 01:45:00 Genres : Réalisateur : Jessica M. Thompson séances : 13:45 16:00 20:45 22:45</p>	<p>Coup de théâtre Durée : 01:38:00 Genres : Policier Comédie Crime Mystère Réalisateur : Tom George 14:15 17:45 22:30 19:45</p>
<p>Kira w el gen film Kira w el gen megarama-casablanca Durée : 02:55:00</p>		<p>Rada malha - jrada malha Durée : 02:06:00 Réalisateur : Driss ROUKHE séances : 17:00 19:45 22:30</p>

Pharmacies de garde de nuit

<p>Sidi Moumen : Pharmacie DIAR EL HANAE DIAR EL HANAE GH4, BD. 79 N° 20 - SIDI MOUMEN - Tél : 0522.22.34.31 [-]</p>	<p>78, RUE IBN BATOUTA (A COTE DU CINEMA LUDO) AVENUE LALLA YACOUT - Tél : 0522.22.34.31 [-]</p>	<p>Hay Mohammadi : Pharmacie AL AQSA RESIDENCE AL AMANE RUE EMILE BRUNET N° 6 - HAKAM 3 - HAY MOHAM- MADI - Tél : 0522.63.00.63</p>
<p>Pharmacie ESPACE NAIM LOT OTHMANE 2 RUE 15 N° 50 - Tél : 0522.70.59.59</p>	<p>Pharmacie PORTE CALIFORNIE ROUTE 109, AVENUE MEKKA - DAR HADJ DAOUÏ - BACHOU (ROND-POINT BACHOU) - Tél : 0522.81.29.31 [-]</p>	<p>Al Fida : Pharmacie HACHAD 142 RUE 5-DERB KOREA-GRE- GOUANE (STATION TAXI SIDI MAAROUF) PLACE SRAGHNA - Tél : 0522.28.30.46</p>
<p>Sidi Othmane : Pharmacie ESSEHA MARCHÉ ESSALAMA I HAY ESSALAMA I - Tél : 0522.37.32.66</p>	<p>Pharmacie NARJIS 14 BOULEVARD YACCOUB EL MANSOUR - MAARIF - Tél : 0522.25.00.74</p>	<p>Sidi Bernoussi : Pharmacie RACHAD 32, AV. SOUHAIB ABOUIM - AMAL 2 - SIDI BERNOUSSE - Tél : 0522.73.72.57</p>
<p>Oulfa : Pharmacie MASJID CIL LOT DU STADE N° 22 - HAY ESSALAM - CIL (PRIS MOSQUEE EL - LABORATOIRE PHIZER) - Tél : 0522.39.88.73</p>	<p>Bourgogne : Pharmacie RAIS 62, RUE DE LA MER BALTIQUE - AIN DEAB (TERMINUS TRAMWAY AIN DEAB) - HARLEY DAVIDSON - RESTAURANT VIP'S - Tél : 0522.79.81.52</p>	<p>Hay Hassani Pharmacie LAYA N° 9 ECONOMAT DE L'AMG / FRA - RUE AL AITAL - BEAUSEJOUR B.P. 16277 - Tél : 0696635285 [-]</p>
<p>Sidi Maarouf : Pharmacie BIANI 114, LOTISSEMENT SAADAI - SIDI MAAROUF - Tél : 0522.5893.86</p>	<p>Pharmacie SAFIR 16, RUE MOHAMED SMIHA - AVENUE DES FAR (EX. HOTEL SAFIR - ACIMA BD MED V - STADE - Tél : 0522.44.48.57</p>	<p>Pharmacie NANE OULFA RYAD EL OULFA G88 EN- TREE N°8 N° 151 (ACTUELLE- MENT G140) - Tél : 0522.89.42.70</p>
<p>Pharmacie ZENTH MILLENNIUM N° 162 LOTISSEMENT FLORIDA - SIDI MAAROUF FACE HAMMAM FLORIDA ET CRECHE (SANONJOU) - Tél : 0522.32.15.16</p>	<p>Belvédère : Pharmacie MOULAY ISMAIL 286, BD. MOULAY ISMAIL - ROCHES NOIRES 20300 - Tél : 0522.40.48.27</p>	<p>Pharmacie LE NORÉD HADIKAT OUM ERRIABE 2 GH4 N° 21 EN FACE MAR- JANE HAY HASSANI - Tél : 0522.89.77.44 [-]</p>
<p>Lissafa : Pharmacie JARDINS DE L'OUKLA KASBA ALAMINE EXTENSION, GH4 IMM 6 - ENTREE 2 - Tél : 0522.65.28.90</p>	<p>Pharmacie CASABEYEW CENTRE COMMERCIAL CASABEYEW, MAG N°1 - NASSIM ISLANE - Tél : 0522.69.64.64</p>	<p>Ain Sebal : Pharmacie ESPACE SEHATI 58, RUE SALOMON DAHAN - QUARTIER OUKA- CHA - AIN SEBAL (PRIS PRE- SON OUKACHA) - Tél : 0522.67.67.64</p>
<p>Pharmacie CASABEYEW CENTRE COMMERCIAL CASABEYEW, MAG N°1 - NASSIM ISLANE - Tél : 0522.69.64.64</p>	<p>Ain Chock : Pharmacie KRIMAT 341, BOULEVARD PANORA- MIQUE - Tél : 0522.52.71.35</p>	<p>Oasis Pharmacie DALAL 24 BIS, RUE DES VANNEUX - L'OUASS (MARCHÉ L'OUASS - B.C.M.) - Tél : 0522.99.27.54</p>
<p>Maarif : Pharmacie IBN BATOUTA</p>		

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES																									
N° de train	Marrakech	Casablanca	Fes																						
1001	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00
1002	06:30	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	00:30	01:30	02:30	03:30	04:30	05:30	06:30

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH																									
N° de train	Fes	Casablanca	Marrakech																						
1001	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00
1002	06:30	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	00:30	01:30	02:30	03:30	04:30	05:30	06:30

Trains ne circulant pas les Dimanches et les jours fériés

Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

Sens Casa voyageurs > Tanger																
N° de Train	1001*	1005	1009	1013	1017	1021	1025	1029	1033	1037	1041	1045				
Casa Voyageurs	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
Marrakech	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45
Agdal	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	13:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	20:50	21:50
Fémina	07:17	08:17	09:17	10:17	11:17	12:17	13:17	14:17	15:17	16:17	17:17	18:17	19:17	20:17	21:17	22:17
Tanger	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	13:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	20:50	21:50	22:50
Arrivée	08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:10	14:10	15:10	16:10	17:10	18:10	19:10	20:10	21:10	22:10	23:10

* Trains ne circulant pas les samedis, dimanches et jours fériés
** Trains circulant uniquement les vendredis, dimanches et jours fériés

STE PAE INDUSTRIES SARL/AU Constitution 1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 21/03/2023, il a été établi les statuts d'une SARL/AU dont : DENOMINATION SOCIALE : -STE PAE INDUSTRIES - SARL/AU, Objet : NEGOCIE EN GENERAL/AUTOMATISATION INDUSTRIELLE, SIEGE SOCIAL: 276 IBN TACHFINE ETG 3 - CASABLANCA -, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune , Mr MOHAMED AMINE HASSANI à 1000 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de Mr MOHAMED AMINE HASSANI - Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 04/07/2023 sous le numéro de Registre de Commerce 589809 et n° de dépôt 877048. **N°4968/PA**

STE FUSEAUTEX SARL/AU Constitution 1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 15/06/2023, il a été établi les statuts d'une SARL/AU dont : DENOMINATION SOCIALE : -FUSEAUTEX- SARL/AU, Objet : NEGOCIE EN GENERAL-IMPORT, SIEGE SOCIAL: 5 BD ABDELLEH BEN YASINE IMM BELLEDONE N°5 ETG 5 - CASABLANCA -, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en

Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune, Mr YOUSSEF RGLIIBI à 1000 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de Mr YOUSSEF RGLIIBI - Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 04/07/2023 sous le numéro de Registre de Commerce 589811 et n° de dépôt 876916. **N°4969/PA**

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 23/BG/2023
Le 28/07/2023 à 11H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ADMINISTRATIF POUR CAID CALDAT SIDI YAHYA OUYOUSSEF A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE SIDI YAHYA OUYOUSSEF, CERCELE BOUMIA -PROVINCE DE MIDELT-
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marches-publics.gov.ma>
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie

postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE MILLE DIRHAMS (30 000,00 DH\$).
L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : HUIT CENT SOIXANTE ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE HUIT DIRHAMS ET VINGT CENTIMES (871 768,20 DH\$).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation. **N°4970/PA**
ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE

PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 22/BG/2023
Le 28/07/2023 à 10H30 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ADMINISTRATIF POUR LE CHEF DU CERCELE DE TOUNEIT A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE TOUNEIT, CERCELE TOUNEIT, PROVINCE DE MIDELT
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marches-publics.gov.ma>
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE MILLE DIRHAMS (30 000,00 DH\$).
L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : NEUF CENT SOIXANTE UN MILLE QUATRE CENT DIX SEPT DIRHAMS ET VINGT CENTIMES (961 417,20DH\$).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation. **N°4971/PA**
ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 21/BG/2023
Le 28/07/2023 à 10H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ADMINISTRATIF POUR CAID SIDI HAMZA EN-NZALA, COLLECTIVITE TERRITORIALE EN-NZALA, CERCELE ER-RICH -PROVINCE DE MIDELT-
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir

du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marches-publics.gov.ma>
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE MILLE DIRHAMS (30 000,00 DH\$).
L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : HUIT CENT SOIXANTE ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE HUIT DIRHAMS ET VINGT CENTIMES (871 768,20 DH\$).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation. **N°4972/PA**

ROYAUME DU MAROC
الجمهورية المغربية
ROYAUME DU MAROC

التفتة وزو
فوقيل كلس
سوسيين لوزين
مغلقين مرسند
مجلس تفتة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°02/CAC/2023
Séance public

Le Vendredi 28 Juillet 2023 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune AIN CHKEF à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert N° 02/CAC/2023 relatif aux TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES VOIES RELLEVANT DE LA COMMUNE AIN CHKEF, PROVINCE MOULAY YACOB, Le dossier de l'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés et des travaux de la commune ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des travaux à réaliser est de sept cent quatre vingt dix neuf mille quatre cent quarante dirhams 00cts (799 440,00 DH\$).
la caution provisoire est de : quinze Mille Dirhams (15 000,00 DH\$).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la commune AIN CHKEF ;
-soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune AIN CHKEF.
-soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les remettre par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement, et de l'Eau

Secteur	Classe	Qualification
B : Travaux routiers et voiries urbaines	5	B5 : Ateliers traités et ensablés à chaud

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 09 du règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Il sera organisé une visite des lieux avec les concurrents, le 18/07/2023 à 10H00 du matin. Le rendez-vous est fixé au service des marchés et travaux de la commune AIN CHKEF. **N°4974/PA**

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TIZIT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 17/2023

Le 28/07/2023 à 11h00, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T. L de Tizit Avenue Mohamed V Tizit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
OBJET : Travaux de construction des Citernes (Mifliss) et des bassins (Ifrds) pour le captage des eaux phréatiques dans des localités relevant des différentes communes territoriales de la Province de Tizit -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETL de Tizit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma> .

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 100 000,00 Dhs (Cent Mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 7 581 684,00 Dhs (Sept Millions Cinq Cent Quatre Vingt et un Mille Six Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams, 00Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Déposer par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties prévisionnelles.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Dossier Technique comprenant :
- Pour les entreprises installées au Maroc

Les concurrents doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification ;
Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGÉE	CLASSE MINIMALE
A	A6	3

- Pour les entreprises non installés au Maroc :
Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4973/PA

STE EUREKA GEO DATUM SARL AU
Constitution
1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 16/06/2023, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont :
DÉNOMINATION SOCIALE : «EUREKA GEO DATUM» SARL AU, Objet : TENANT BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES, SIEGE SOCIAL: 5 BD ABDELLAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE N°5 ETG 5 - CASABLANCA -, DUREE : 99 années
CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune, Mr YOUNESS MAACHI IDRISSE à 1000 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de Mr YOUNESS MAACHI IDRISSE.
- Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal de Commerce de Casablanca le 04/07/2023 sous le numéro de Registre de Commerce 589813 et n° de dépôt 877047.
N°4975/PA

Sarl au capital de 100 000,00 dh - 265, Bd Zerkoutni 9ème étage n°92 Casablanca
CONSTITUTION
Par un acte sous seing privé en date du 24/05/2023, Monsieur SAH Abdesslam a établi les statuts d'une sarl d'associé unique dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
1- Dénomination : CHOIX CHIC
2- OBJET SOCIAL : Commerce par internet ou direct 3- Siège social : 265, Bd Zerkoutni 9ème étage n°92, Casablanca
4- Capital social : 100 000,00 Dh entièrement libéré et attribué à M. Sali

Abdesslam 5- Gérance : SAH Abdesslam est nommé gérant pour une durée illimitée
Les documents juridiques relatifs à cette constitution ont été déposés, auprès du secrétariat de Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 08/06/2023 sous le numéro 008873702
N°4976/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
SECRETARIAT GENERAL D.B.M. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
Le 1/8/2023 il sera procédé dans les bureaux de la Province d'El Kelaa des Sraghna. (Salle Ait Abdelmoula Abdelouhab) à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix. Pour :
• 21/2023/INDH à 10h00: TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A LA VILLE D'EL KELAA DES SRAGHNA - PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA -
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 100 000,00Dhs (Cent Mille Dhs).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 7 230 276,00 Dhs (Sept Millions Deux Cent Trente Mille Deux Cent Soixante Seize Dhs).
Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province.
Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent obligatoirement envoyer leurs plis par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 21.1982 du 9 Joumada Al Oula 1443 (14/12/2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
-Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après:
Secteur : A
Classe : 3
Qualification : A2
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
N°4977/PA

STE «SAVOIR PLUS» SARL AU CONSTITUTION
1- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 16/06/2023 à Berrechid, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associe unique dont les caractéristiques sont les suivants :
Objet : • CONSEIL ET FORMATION
Dénomination : SAVOIR PLUS SARL AU
Siège : 145 LOT ELWAFIA H DEROUA BERRECHID
Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune

Mme KAOUTAR CHAIBI100 000,00 Dirhams, Gérance :Mme KAOUTAR CHAIBIgérente.
Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.
Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.
II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Berrechid
Le 04/07/2023 sous le numéro 18337.
N°4978/PA

CAFE RASMOUKI «SARL à AU» AU CAPITAL DE 900 000,00 DHS
AVIS DE DISSOLUTION
Suivant procès verbal de l'AGE établi en la forme sous seing privé, en date du 26/06/2023, enregistré à Marrakech le 27/06/2023, l'associé unique approuve et accepte :
□ Dissolution anticipée de la Société.
□ Nomination de Mr. M'HAMED NOURDINE liquidateur.
□ Désignation du siège de la société sis à N°390 Unité 5 Hay Mohammadi Marrakech comme siège de la liquidation.
□ Pouvoirs.
□ Questions diverses.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 28/06/2023 sous le N° 7872, RC N° 5147.
N°4979/PA

«OREIVATON» S.A.R.L. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 117.700,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 250, ANGLE BOULEVARD MOULAY ET BOULEVARD BORDEAUX,

7ÈME ÉTAGE, Casablanca LF :50398423 RC :512443
I- Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 14 avril 2023, relative à la cession des parts sociales et à l'augmentation du capital social de la société Oreivaton, il a été décidé :- Autorisation du projet de cession de cinq cent cinquante (550) parts sociales détenues par Madame Sophia Koukab à Oreivaton Holding et agrément de Oreivaton Holding en qualité de nouvel associé de la Société ;
- Autorisation du projet de cession des quatre (400) parts sociales détenues par Monsieur Yassine El Qandili à Oreivaton Holding ;
- Autorisation du projet de cession des cinquante (50) parts sociales détenues par Monsieur Mohamed El Qandili à OskogeniaPartners et agrément d'OskogeniaPartners en qualité de nouvel associé de la Société ;
- Autorisation du projet de cession de cinquante (50) parts sociales détenues par Oreivaton Holding à OskogeniaPartners ;
- Décision d'augmentation du capital de la Société d'un montant de dix-sept mille sept cents (17.700) dirhams, réservée à Eria Capital, par voie d'émission de cent soixante-dix-sept (177) parts sociales nouvelles de cent (100) dirhams de valeur nominale chacune, augmentée d'une prime d'émission unitaire d'un montant de sept mille cinq cent vingt-sept dirhams et douze centimes (7.527,12), soit un montant total d'un million trois cent cinquante mille dirhams et vingt-quatre centimes (1.350.000,24) (prime d'émission incluse) à souscrire en numéraire et à libérer intégralement ;
- Constatation de la prise d'effet des nouveaux statuts de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.
II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Rabat, le 9 Juin 2023 sous le n°873893.
N°4980/PA

numéraire et à libérer intégralement ;
- Agrément de la société Eria Capital en tant que nouvel associé de la Société ;
- Refonte des statuts sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital susvisée ; et
- Confirmation, en tant que de besoin, du défaut de changement au niveau de la gérance de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.
II- Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire relative à la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital d'Oreivatons en date du 25 avril 2023, il a été décidé :
- Constatation de la réalisation d'augmentation du capital de la Société d'un montant de dix-sept mille sept cents (17.700) dirhams, réservée à Eria Capital, par voie d'émission de cent soixante-dix-sept (177) parts sociales nouvelles de cent (100) dirhams de valeur nominale chacune, augmentée d'une prime d'émission unitaire d'un montant de sept mille cinq cent vingt-sept dirhams et douze centimes (7.527,12), soit un montant total d'un million trois cent cinquante mille dirhams et vingt-quatre centimes (1.350.000,24) (prime d'émission incluse) à souscrire en numéraire et à libérer intégralement ;
- Constatation de la prise d'effet des nouveaux statuts de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.
III- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Rabat, le 9 Juin 2023 sous le n°873893.
N°4980/PA

Ministère de l'intérieur
Région Fès Meknès
Province My Yacoub
Commune Ain Chkef
Direction des Services
STM

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

التعمير والتهيئة
التعمير والتعمير
التعمير والتعمير
التعمير والتعمير

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX
N°01/CAC/2023
Secteur public

Le Vendredi 20 juillet 2023 à 12 h 00 du matin, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune AIN CHKEF à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert N° 01/CAC/2023 relatif aux TRAVAUX DE MAINTENANCE DES VOIES URBAINES RELEVANT DE LA COMMUNE AIN CHKEF, PROVINCE MOULAY YACOUB. Le dossier de l'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés et des travaux de la commune ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des travaux à réaliser est de six million huit cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt dirhams. (6 821 280,90 DHS).
la caution provisoire est de : cent vingt Mille Dirhams (120 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent remettre leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement, et de l'Eau

Secteur	Classe	Qualification
B (Travaux routiers et voiries urbaines)	3	B6 : Assises traitées et enrobés à chaud

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 09 du règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Il sera organisé une visite des lieux avec les concurrents, le 18/07/2023 à 11h00 du matin. Le rendez-vous est fixé au service des marchés et travaux de la commune Ain Chkef.
N°4982/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE EL BOROJ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°01/BOR/2023

Le 28/07/2023 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune d'El borouj à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 01/BOR/2023, pour TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE MARCHES COUVERTS D'EL BOROJ. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division des Affaires financières et technique - Service des marchés et travaux et du parc de la Commune d'El borouj, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quarante Mille Dirhams 00 Cts (40.000,00 Dhs).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un millions quatre cent quarante cinq mille six cent quatre vingt huit Dirhams 00 Cts (1 445 688,00 Dhs).T.T.C.
- Les candidats nationaux doivent fournir Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification
Le secteur, les qualifications exigées et la classe Minimale sont les suivantes :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments	4	A3
N : Travaux contrats d'attribution	3	N1

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division des Affaires financières et technique - Service des marchés et travaux et du parc de la Commune d'El borouj;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.
N°4981/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° 38/2023
Le Vendredi 28 juillet 2023 à 10H, il sera procédé, dans les Bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida, Avenue Ibn Toumert, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Etude d'élargissement et de renforcement de La RP 3463 du PK 10+000 Au PK 25+700 - Province d'El Jadida - Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau

des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 3 300,00 DHS (Trois Mille Trois Cent Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 216 660,00 DHS (Deux Cent Seize Mille Six Cent Soixante Dirhams). TTC
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des

concurrents doivent être conformes aux Dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. • Soit déposer leurs plis par voie électronique au Portail des marchés de l'Etat

www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 3 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'Agrément D4 ;
- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique mentionné dans l'Article 3 du règlement de consultation.
N°4987/PA

offres de prix, pour :
Etude d'élargissement et de renforcement de La RR 303 du PK34+300 Au PK 86+000 - Province d'El Jadida -
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 10 700,00 DHS (Dix Mille Sept Cent Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 713 460,00 DHS (Sept Cent Treize Mille Quatre Cent Soixante Dirhams). TTC
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux Dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics
N°4988/PA

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. • Soit déposer leurs plis par voie électronique au Portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 3 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'Agrément D4 ;
- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique mentionné dans l'Article 3 du règlement de consultation.
N°4988/PA

ROYAUME DU MAROC

AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE GUIR - ZIZ - MARRAKECH
SUD 100101 / TEL: 0524 810 000 - FAX: 0524 810 000

AVIS RECTIFICATIF N°1 DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 28/2023/ ABHGZR

L'appel d'offres ouvert N°28/2023/ABHGZR du 12/07/2023 à 09h00min relatif à : **Travaux d'entretien et de maintenance des équipements hydromécaniques et électromécaniques et des ouvrages hydrauliques des barrages de Kaddoussa, Timkit et Toudgha au niveau de la zone d'action de l'ABHGZR**, qui a été publié le 20/06/2023 au journal Libération N°9951, et au journal RISALAT AL OUMA N° 12466a été rectifié comme suit :

✓ **Au lieu de l'expression :**

- L'estimation administrative TTC:
 - **Min :** 279 264,00 DH TTC (Deux Cent Soixante-Dix-Neuf Mille Deux Cent Soixante-Quatre Dirhams. Toutes Taxes Comprises)
 - **Max :** 564 768,00 DH TTC (Cinq Cent Soixante-Quatre Mille Sept Cent Soixante-Huit Dirhams. Toutes Taxes Comprises)
- Date d'ouverture des plis : 12/07/2023 à 09h00min.

✓ **Lire :**

- L'estimation administrative TTC:
 - **Min :** 287 664,00 DH TTC (Deux Cent Quatre-Vingt-Sept Mille Six Cent Soixante-Quatre Dirhams. Toutes Taxes Comprises)
 - **Max :** 558 768,00 DH TTC (Cinq Cent Cinquante-Huit Mille Sept Cent Soixante-Huit Dirhams. Toutes Taxes Comprises)
- Date d'ouverture des plis : 17/07/2023 à 09h00min.

Les autres dispositions de l'avis d'appel d'offres publié le 20/06/2023 au journal Libération N°9951, et au journal RISALAT AL OUMA N° 12466 restent inchangées.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Division des affaires administratives et Financières à l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhbris sis à Avenue My Ali chérif BP 18 Errachidia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
N°4988/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TETOUAN
CERCLE DE TETOUAN
CAIDAT DE BNI SAÏD
COMMUNE BNI SAÏD

Avis d'examen d'aptitude professionnelle
Au titre de l'année 2023

Le président de la commune Beni Saïd ; province de Tétouan, informe l'ensemble du personnel de la commune de l'organisation d'examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2023 suivant le calendrier suivant :

grade	Nombres de postes	Conditions statutaires exigées	Date / heure et lieu des examens	Dernier délai de dépôt candidatures
Adjoint technique I/grade	1	6 ans de service effectif à l'Adjoint technique 2Emme grade	29 juillet 2023 à 9 h à la salle de la réunion de la commune	28 juillet 2022

A cet effet, les fonctionnaires désirant de passer les examens en question sont tenus de déposer les candidatures dans les délais prescrits au tableau ci dessus.
N°4986/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION

AVIS DE REPORT AOO n° 50AOM/SNRT/2023

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°50AOM/SNRT/2023 relatif à :

Fourniture et pose d'un pupitre avec sièges ergonomique 24/7 pour la salle de contrôle et de distribution au siège de la SNRT à Rabat.

Que la date d'ouverture des plis est reportée pour le : 07/09/2023 à 11h00au lieu du 18/07/2023 à 10h00.

Que la date du dépôt des prospectus et des documents techniques est reportée pour le : 06/09/2023 à 16 Heures, délai de rigueur au lieu du 17/07/2023 à 16 Heures, délai de rigueur
N°4984/PA

جماعة تكتوت
إحصائيات
عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية
بموسم مقسمة 2023

تقدم جماعة تكتوت يوم 2023/06/04 على الساعة 9 صباحا امتحانات الكفاءة المهنية بطن جماعة تكتوت بموسم مقسمة 2023 لتأهيل الموظفين القاديين لمراسلة جماعة تكتوت والموظفين الشروط القياسية بموسم مقسمة 2023 وفق ما هو من في الجدول التالي:

الدرجة الوظيفية	العدد الوظيفي	الشروط الواجب الامتثال	التصنيف الإداري	موقع التوظيف
مساعد إداري الدرجة الثانية	01	6 سنوات من الخدمة الفعلية في الوظيفة العامة أو ما يعادلها من الخبرة المهنية في القطاع العمومي أو الخاص	مساعد إداري الدرجة الأولى	تتوزع على مختلف الترابيات بجماعة تكتوت بموسم مقسمة 2023/06/04
مساعد فني الدرجة الثانية	01	6 سنوات من الخدمة الفعلية في الوظيفة العامة أو ما يعادلها من الخبرة المهنية في القطاع العمومي أو الخاص	مساعد فني الدرجة الأولى	تتوزع على مختلف الترابيات بجماعة تكتوت بموسم مقسمة 2023/06/04

N°4983/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT
GÉNÉRAL DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 29/2023/PSK

Le 31 juillet 2023 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat de fournitures pour matériel technique et informatique -Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de neuf mille dirhams (9 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent soixante dix huit mille cinq cent quatre vingt Dirhams 00 Cts (578 580,00 dhs) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret

n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le 28/07/2023 à 12H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°4991/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT
GÉNÉRAL DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 30/2023/PSK

Le 31 juillet 2023 à 12 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel

d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat de fournitures (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six Mille dirhams (6 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent quatre vingt mille trois cent soixante seize dirhams 00 cts (303 376,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'ELKELAA DES SRAGHNA
CERCLE EL KELAA BENI AMEUR
CAIDAT DES BENI AMEUR
COMMUNE EL AMRIA

AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°01/2023

Le président de la commune EL AMRIA, porte à la connaissance du public que la date relative à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : **LA LOCATION DE SOUK D'OLIVE DE LA COMMUNE EL AMRIA** publiée dans le journal libération n 9960 en date de 04 juillet 2023 est reportée

Au lieu de / 03 aout 2023 à 10h

Lire / 10 aout 2023 à 10 h

N°5000/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Université Sultan Moulay Slimane - Beni Mellal
La Présidence

Avis d'appel à candidature

Conformément à la loi organique 02.12 promulguée par le Dahir 1.12.20 du 27 Chabane 1433 (17 juillet 2012) relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution et conformément à la loi 01.00 portant organisation de l'Enseignement Supérieur promulguée par le Dahir n° 1.00.199 du 15 Safar 1421 (19 mai 2000) notamment son article 20.

Le Président de l'Université Sultan Moulay Slimane porte à la connaissance des Professeurs de l'Enseignement Supérieur (P.E.S) qu'un (01) appel à candidature est ouvert pour le poste de :

- Doyen de la Faculté Polydisciplinaire de Beni Mellal.

Les dossiers de candidature peuvent être retirés du site de l'Université <https://www.usms.ac.ma> ou du siège de la Présidence de l'Université, sis à quartier Taqaddoum, Avenue Mohamed V, Beni Mellal, (Secrétariat Général) du 31 Juillet au 04 Août 2023 inclus, pendant les horaires suivants : de 8h30min à 16h30min.

Des informations sur l'Université Sultan Moulay Slimane se trouvent également sur le site : <https://www.usms.ac.ma>

Les dossiers de candidature dûment constitués sont à déposer contre récépissé, en six (06) exemplaires (plus une copie sur CD-ROM) du 04 au 08 Septembre 2023 inclus, à l'adresse sus-indiquée et suivant les horaires suivants : de 8h30min à 16h30min.

N°4990/PA

trouvé au portail des marchés publics. Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le: 28/07/2023 A 12H

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°4992/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT
GÉNÉRAL DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 31/2023/PSK

Le 31 juillet 2023 à 13 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture

des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat de carburant et lubrifiants -Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf Mille dirhams (9 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent quatre vingt quatre mille trois cent soixante seize Dirhams 00 Cts (594 376,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être

conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°4993/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE DE RHAMNA

Objet: TRAVAUX DE REPARATION DES DEGATS DE CRUES RELEVANT DU RESEAU ROUTIER DE RHAMNA -PROVINCE DE RHAMNA-

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/2023
OUVERTURE DES PLS LE 03/08/2023**

Le 03/08/2023 à 10h30 (dix Heures et demi), il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE REPARATION DES DEGATS DE CRUES RELEVANT DU RESEAU ROUTIER DE RHAMNA -PROVINCE DE RHAMNA-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt Mille Dirhams (20 000,00 Dhs)**
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un million Trois cent cinquante-cinq mille Huit cent soixante et un dirhams quatre-vingt-deux Centimes (1 355 862,82 TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- > Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETL ;
- > Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETL ;
- > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- > Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

Un dossier technique comprenant :

1. Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	4	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) et, B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) et B5 (Assises non traités et enduits superficiels)

2. Pour les concurrents non installés au Maroc :

a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé.

b. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées, ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s).

N°4988/PA

Sport

Accord signé entre le PSG et Galtier pour son départ



Les négociations entre le Paris Saint-Germain et Christophe Galtier ont abouti mercredi à un accord concernant les conditions de départ de l'entraîneur français, un

an avant le terme de son contrat, a appris l'AFP de sources proches des négociations.

L'ancien technicien de Saint-Etienne, Lille et Nice (56 ans) part de la capitale après seulement une

semaine, le titre en Ligue 1 n'ayant pas suffi à masquer les échecs en Coupe de France et en Ligue des champions. L'annonce de son successeur était attendue dans la journée de mercredi, l'Espagnol

Luis Enrique étant pressenti.

Niveau de jeu décevant, parcours tronqué en C1 et long divorce, sur fond d'ennuis judiciaires: l'expérience Galtier au PSG se termine sur un constat d'échec, malgré la conquête d'un onzième titre de champion de France pour le club, d'un second pour le technicien après celui avec le Lille OSC devant justement le PSG, en 2021.

Pour la première fois depuis le début de l'ère QSI (Qatar Sports Investments) en 2011, un technicien ne sera resté qu'une saison sur le banc parisien. Galtier n'effectuera pas sa deuxième année de contrat, la greffe tentée à l'été 2022 -- un entraîneur estampillé Ligue 1 et censé imposer plus de discipline-- n'ayant pas pris.

La fin d'exercice a été particulièrement difficile avec les accusations de racisme et d'islamophobie venues de Nice, son précédent club, qu'il nie ardemment mais qui lui ont valu une garde à vue, fin juin, avant un procès pour harcèlement moral et discrimination en décembre.

Mais déjà, sportivement, "Ga-

lette" avait perdu la main. Après une première partie de saison réussie, et des débuts tonitruants (21 buts marqués pour ses quatre premiers matches), son bilan s'est totalement effondré, avec dix défaites en 2023.

Finalement, c'est avec une petite longueur d'avance sur Lens que le PSG a obtenu son onzième sacre national, un record.

Les dirigeants ont tranché et mis fin à l'aventure du Provençal de 56 ans, choisi par le conseiller football Luis Campos, avec qui il avait formé un duo redoutablement efficace à Lille.

Même si Galtier n'avait que peu d'expérience en C1, une seule phase de poules disputée avec le Lesc, en ne prenant qu'un point sur 18, il était censé incarner avec Campos un nouveau projet, loin des paillettes, avec la discipline comme maître-mot.

Son parcours s'achève dans la confusion, même si lui-même estimait "mériter" une deuxième saison. Sa défense a encaissé trop de buts, son milieu de terrain n'a plus filtré grand-chose, et la "MNM" (Messi, Neymar, Mbappé) n'a pas produit les étincelles attendues.

Ancelotti annoncé comme sélectionneur du Brésil dans un an

L'italien Carlo Ancelotti sera le sélectionneur du Brésil dans un an, une fois son contrat avec le Real Madrid arrivé à terme, a indiqué mardi à l'AFP une source de haut niveau de la Confédération brésilienne de football (CBF).

L'annonce, faite par une source qui n'a pas souhaité être identifiée, de la venue prochaine de l'entraîneur italien de 64 ans au pays de Pelé met fin à des mois de négociations entre l'italien et le patron de la fédération brésilienne, Ednaldo Rodrigues, qui a toujours considéré Ancelotti comme son option privilégiée pour relancer une Selecao en quête d'un second souffle après avoir accumulé les revers.

Ancelotti est sous contrat avec le Real Madrid jusqu'à juin 2024 et il a dit publiquement qu'il souhaite continuer jusque-là. Il prendra les rênes de la Selecao à partir de la Copa America 2024, organisée l'an prochain aux Etats-Unis (20 juin-14 juillet).

Quelques minutes avant cette annonce, la CBF a indiqué dans un communiqué que le Brésilien Fernando Diniz, entraîneur de Fluminense, club de Rio de Janeiro, dirigerait l'équipe quintuple championne du monde jusqu'à ce qu'Ancelotti prenne ses fonctions de sélectionneur.

Diniz "est un entraîneur qui a vraiment un projet de jeu très semblable à celui de l'entraîneur qui prendra ses fonctions à partir de la Copa America, Ancelotti", a déclaré le patron de la CBF, selon des déclarations relayées par les portails brésiliens UOL et Globo Esporte.

Le sélectionneur brésilien Tite, qui était en place depuis 2016, a quitté son poste après la défaite contre la Croatie en quarts de finale du Mondial au Qatar en décembre.

Ancelotti deviendra le quatrième étranger à prendre les rênes de la Selecao, le premier en près de 60 ans.

L'italien avait pourtant déclaré à plusieurs reprises qu'il prendrait sa retraite après ce dernier passage au Real, après près de 30 ans passés sur les bancs de touche.

Mais il s'est finalement laissé séduire par le Brésil, pays où le football est roi, pour reprendre en main une Selecao qui ne fait plus rêver.

Jusqu'à la prise de fonction de Carlo Ancelotti, Fernando Diniz, 49 ans, se partagera entre la direction technique de Fluminense et la sélection brésilienne.

Diniz sera donc à la tête des Brésiliens pour leur entrée en lice dans les éliminatoires de la zone Amérique du

Sud en vue de la Coupe du monde aux Etats-Unis, au Mexique et au Canada en 2026. L'équipe affrontera la Bolivie et le Pérou en septembre.

Le recrutement d'Ancelotti est une manière de répondre à un défi de taille: les quintuples champions du monde courent après leur sixième étoile depuis plus de 20 ans et leur dernier titre de 2002.

Éliminée en quarts de finale des deux derniers Mondiaux, encore traumatisée par le 7-1 à domicile infligé par l'Allemagne en demies en 2014, la Selecao cherche à renouer avec sa gloire.

D'autant plus que les voisins et rivaux historiques argentins sont en état de grâce, avec le titre de la Copa America remporté en plein Maracana, à Rio de Janeiro, en 2021, et surtout la consécration suprême l'an dernier au Qatar.

Pour tenter de retrouver son éclat en vue du Mondial-2026, le Brésil fait donc appel à un technicien au palmarès époustouffant, le seul à avoir mené des équipes au titre national dans les cinq principaux championnats européens (Italie, Angleterre, France, Allemagne et Espagne).

"Carletto" a également remporté quatre Ligues de champions en tant qu'entraîneur, deux avec le Milan AC



(2003 et 2007) et deux avec le Real (2014 et 2022).

Mais c'est aussi pour son flegme et la proximité avec les joueurs qu'il a été choisi par le Brésil.

"Nous sommes allés le chercher pour son palmarès, mais aussi parce que c'est une bonne personne, (...) ceux qui ont travaillé avec lui disent qu'il est ouvert, cultivé, et qu'il apprécie le football brésilien", a déclaré récemment le président de la CBF à la chaîne beIN Sports.

Reste à savoir s'il sera aussi à l'aise dans ce nouveau rôle de sélectionneur, sans le contact avec les joueurs au quotidien.

Au tout début de sa carrière d'en-

traîneur, en tant qu'assistant de son mentor Arrigo Sacchi, Ancelotti a eu l'amère expérience de perdre une finale de Coupe du monde aux tirs au but avec l'Italie face à la Selecao en 1994.

En tant que sélectionneur, il sera amené à retravailler avec Vinicius Jr, Rodrygo et Eder Militao, éléments-clé de son dernier passage au Real, où il a raté six titres.

"C'est le meilleur entraîneur du monde", a dit de lui Vinicius, 22 ans, qui a énormément progressé sous les ordres de l'italien. Vinicius sera appelé à prendre la tête de la nouvelle génération de joueurs brésiliens, d'autant que plane l'incertitude sur la suite de la carrière internationale de Neymar, 31 ans.



Surmonter le Mali même si c'est au bout du suspense, ça se mérite

A nous Paris !



Après avoir manqué deux éditions olympiques, Rio 2016 et Tokyo 2020, le football national retrouve de nouveau les JO, et ce après la qualification, mardi, du Onze national à la finale de la CAN U23 qui se déroule actuellement au Maroc.

En jouant le Mali au complexe Moulay Abdellah de Rabat, les Lions de l'Atlas n'avaient pas droit à l'erreur du fait qu'il était question d'une opposition à grand enjeu, débouchant directement sur le sésame olympique.

Poussés par un grand nombre de supporters, les partenaires du capitaine Abdessamad Ezzalzouli ont abordé la partie pied au plancher, dominant un adversaire qui ne faisait que repousser l'échéance. Pas pour longtemps, d'ailleurs, puisque sur une combinaison déclenchée par Khannouss et Saibari, celui-ci trouve El Ouahidi qui, suite à un tir limpide trompe le gardien malien annonçant l'ouverture du score dès le premier quart d'heure de jeu (14^e).

Un but qui a fait beaucoup de bien aux Nationaux qui n'ont pas lâché prise jusqu'à la fin de la première période. En deuxième mi-temps, c'est un scénario tout autre qui allait se tramer avec des Maliens qui ont pris les choses en main, au moment où le Onze marocain s'est recroquevillé en défense. Tactique qui lui a coûté cher, puisqu'il a encaissé le but de l'égalisation à la 66^e mn, inscrit par Mamady Diambou.

Il a fallu donc recourir aux prolongations et ce sont les Marocains qui ont trouvé le chemin des filets en premier par l'entremise d'Amine El Ouazzani à la 111^e mn. Mais ce n'était que partie remise, puisque les Maliens n'étaient pas prêts du tout à lâcher du lest, recollant au score (116^e) suite à une réalisation d'Issoufi Maïga.

Au cours de la séance des tirs au but, les Marocains ont réussi à s'en tirer à bon compte, scellant les débats sur la marque de 4 à 3 pour se qualifier, comme précité, aux JO et à la finale de cette 4^e édition de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 23 ans pour affronter samedi prochain à Rabat la sélection égyptienne, tenante du titre. Cette dernière a eu raison, au Grand stade de Tanger dans l'autre demi-finale, de l'équipe de la Guinée après s'être imposée sur la petite marque de 1 à 0.

Le match de classement programmé vendredi entre la Guinée et le Mali revêtra, lui aussi, toute son importance dans la mesure où le vainqueur obtiendra le troisième billet direct des Olympiades réservé à l'Afrique, vu que le quatrième du tournoi aura à disputer un match barrage contre une sélection d'Asie.

Il convient de rappeler que le football national compte déjà sept participations aux JO. C'était au cours des éditions de 1964 à Tokyo, de 1972 à Munich, 1984 à Los Angeles, 1992 à Barcelone, 2000 à Sydney, 2004 à Athènes et 2012 à Londres.

Mohamed Bouarab

Déclarations de coachs

Issam Chraï

Entraîneur du Maroc

Les joueurs ont lutté jusqu'au bout

"Il ne faut pas oublier que le Mali est une équipe forte. Les joueurs se sont bien battus jusqu'au bout (...) Je félicite les joueurs, le match était très difficile, on savait que le Mali est coriace. Le plus important est la victoire, on a atteint le premier objectif, à savoir la qualification aux JO. Certes, il y a des choses à corriger, mais c'est à discuter plus tard (...) On a bien commencé le match et on a marqué un but. Nous devions continuer sur notre lancée, mais les Maliens ont commencé à jouer dans la profondeur. On a essayé quelques modifications tactiques, mais on a fini par encaisser le but d'égalisation. Notre erreur était de jouer derrière, ce qui leur a donné plus de confiance".

Badra Alou Diallo

Entraîneur du Mali

On a manqué de concentration

"Les jeunes ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Mais on a manqué de concentration. Il y a également eu de la fatigue, due à une préparation tardive. On a, également, perdu des éléments essentiels, blessés au cours du match (...) Félicitations au Maroc et bonne chance pour la finale. De notre côté, on va préparer le prochain match, qui sera difficile, car nous avons perdu des éléments importants pour blessure et on a joué aujourd'hui les prolongations".

MAP

Van Derbroeck troque le WAC contre Belouizdad

À l'approche du derby Raja-WAC (samedi prochain) comptant pour la demi-finale de la Coupe de Trône, le départ de l'entraîneur du Wydad, le Belge Sven Van Derbroeck, annoncé depuis quelques jours, s'est confirmé. Il a rejoint le club algérien de Chabab Belouizdad.



En plus de Van Derbroeck, le WAC s'est séparé également d'Amine Benhachem qui avait occupé en fin de saison écoulée le poste d'entraîneur adjoint. Il a été remplacé par le cadre marocain et ex-joueur du club Mohamed Madhi.

Côté effectif, le club s'est attaché les services de l'international algérien Ilias Chetti, qui évolue au poste de latéral gauche. Le WAC compte renforcer ses rangs par d'autres éléments et l'on parle du retour au berceau de l'attaquant Ayoub El Kaabi, en remplacement au Sénégalais Sambo Junior, convoité par des équipes d'Arabie Saoudite et du Qatar.

T.R

Classement UCI

Le Maroc se hisse à la 26^e place mondiale

La sélection marocaine de cyclisme s'est hissée à la 26^e place mondiale avec 1.724 points, selon le classement de l'Union cycliste internationale (UCI) pour le mois de juillet.

L'équipe nationale, qui occupait la 30^e place mondiale en avril dernier, a réalisé ce bond à la faveur des bons résultats signés par les coureurs cyclistes marocains, notamment lors de la 11^e édition du Challenge international SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et des tours du Bénin et du Cameroun.

Sur le plan continental, les deux premières places reviennent, dans l'ordre, aux sélections professionnelles d'Erythrée (20^e mondiale/1^{ère} africaine) et d'Afrique du Sud (25^e



mondiale/2^e africaine). La sélection marocaine complète le podium.

Dans le même contexte, deux Marocains figurent dans la liste des dix meilleurs coureurs africains, en l'occurrence Achraf Edoghmi (4^e) et Adil Arbaoui (7^e).

Quant au paracyclisme, les athlètes marocains Haïtham Am-

raoui et Mohamed Bouchfar, champions d'Afrique (catégorie C1), occupent la 7^e place mondiale. Grâce à ces performances, la sélection marocaine est en passe d'assurer sa participation aux championnats du monde, prévus à Glasgow (3-13 août) et aux Jeux olympiques Paris-2024.

Le nombre de suicides au plus haut depuis 22 ans à Singapour

Le nombre de suicides à Singapour a augmenté de près de 26% l'année dernière pour atteindre son niveau le plus élevé depuis plus de vingt ans, reflétant une "détresse mentale invisible" au sein de la ville-Etat, a alerté une ONG locale.

Les taux de suicide chez les jeunes de 10 à 29 ans et les personnes âgées de 70 à 79 ans sont particulièrement préoccupants, a déclaré le centre de prévention Samaritans of Singapore (SOS) dans son communiqué de presse annuel contenant des statistiques sur la question.

Au total, 476 personnes se sont donné la mort en 2022, soit "le nombre le plus élevé de décès par suicide enregistré depuis 2000", précise le communiqué de SOS. En 2021, 378 suicides avaient été recensés. "L'augmentation sans précédent du nombre de suicides à Singapour est profondément déchirante", a dé-



claré Jared Ng, psychiatre et consultant en santé mentale.

"Cette augmentation est révélatrice de la détresse mentale invisible qui imprègne notre société, en particulier chez les jeunes et les personnes âgées", a-t-il dit.

"Il est essentiel que nous restions vigilants face aux problèmes urgents qui continuent d'avoir un impact important sur la santé mentale, tels que l'isolement social et la solitude", a-t-il ajouté.

Le suicide est "la principale

cause de décès chez les jeunes de 10 à 29 ans pour la quatrième année consécutive", ce qui représente 33,6% de l'entièreté des décès dans ce groupe d'âge, selon le communiqué. Au total, 125 personnes de cette tranche d'âge ont mis fin à

leurs jours en 2022.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le suicide est la quatrième cause de décès dans le monde chez les 15-29 ans.

A Singapour, 48 personnes âgées de 70 à 79 ans ont mis fin à leurs jours l'année dernière, soit une augmentation de 60% par rapport à 2021, selon SOS. La ville-Etat, dont le taux de fécondité est l'un des plus bas au monde, connaît un vieillissement rapide de sa population: un Singapourien sur quatre devrait avoir 65 ans ou plus en 2030, contre un sur six il y a trois ans.

"Nous nous engageons à continuer à prendre des mesures proactives pour faire face à l'augmentation du nombre de suicides et apporter notre soutien à ceux qui en ont besoin", a déclaré le président de SOS.

Selon l'OMS, plus de 700.000 personnes se suicident chaque année dans le monde.

Recettes

Salade de fruits



Ingrédients

1 Grosse pomme
1 Banane
1 Grosse orange
1 Pamplemousse
2 Kiwis
200g de raisins noirs
1 Jus de citron
50g de sucre en poudre

Préparation

Rincez les raisins.
Epluchez la pomme et retirez le noyau. Pelez la banane,

l'orange, le pamplemousse et les kiwis.

Coupez tous les fruits en petits morceaux.

Mettez les fruits dans un saladier, ajoutez le sucre et le jus de citron afin qu'ils ne noircissent pas.

Mélangez.

Astuces et conseils pour Salade de fruits

Réservez la salade de fruits au frais jusqu'au moment de servir.

Scélrose en plaque

Une mutation génétique semble jouer un rôle dans son évolution

Les patients atteints de sclérose en plaque voient leur état se dégrader plus vite quand ils présentent une mutation génétique particulière, constate une étude publiée jeudi dans la revue Nature, une découverte qui ouvre potentiellement un nouveau champ de recherche thérapeutique.

"Si cette mutation génétique vient des deux parents, cela avance de presque quatre ans le moment où un déambulateur devient nécessaire", résume le chercheur et neurologue Sergio Baranzini, de l'Université de Californie, co-auteur de l'étude, dans un communiqué accompagnant sa publication.

La sclérose en plaque est une maladie neurologique relativement répandue (100.000 malades estimés en France, près de trois millions dans le monde). Elle provoque un dérèglement immunitaire qui attaque un prolongement du neurone - l'axone -, avec notamment pour conséquences des troubles moteurs.

Les auteurs de l'étude de Nature -- un vaste consortium regroupant des chercheurs de 70 pays -- ont étudié le génome de 12.000 patients pour repérer d'éventuelles mutations génétiques et étudier à quel point elles sont associées à la vitesse de la progression de la maladie.

L'une de ces mutations est clairement apparue liée à une progression plus rapide. Elle touche deux gènes, DYSF et ZNF638: le premier est impliqué dans la reconstruction de cellules abimées, le se-

cond aide à contrôler les infections virales.

Point particulièrement intéressant, l'activité de ces deux gènes se concentre sur le cerveau et la moelle épinière. Or, à l'heure actuelle, les recherches de traitement ne se concentrent pas sur cette zone, mais plutôt sur le système immunitaire.

Or, on ne sait toujours pas guérir la maladie, ni même la ralentir. Les médicaments actuels visent à améliorer certains

symptômes sans pouvoir traiter le fond.

La découverte de cette mutation ouvre donc "une nouvelle piste potentielle de traitements", plutôt centrés sur le cerveau et la moelle épinière, a salué le neurologue Ruth Dobson, qui n'a pas participé à l'étude.

Cette perspective reste lointaine, a-t-elle précisé à l'AFP, rapportant toutefois que ce travail suscite "beaucoup d'enthousiasme" chez les chercheurs spécialisés dans la sclérose en plaques.

